

RÉ- SOLUTIONS

POUR UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MESSAGES N° 762

COMPRENDRE

PRÉCARITÉ: LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

DÉBATTRE

PLANTER DES ARBRES
PEUT-IL SAUVER
LA PLANÈTE ?

EXPLORER

LES OUBLIÉS
DE NOS CAMPAGNES



Secours
Catholique
Caritas France



06



31



14



28

04 RÉAGIR

Jeux olympiques et paralympiques : attention aux risques de traite

06 INNOVER

International : des populations actrices de leur développement

11 DÉBATTRE

Planter des arbres peut-il sauver la planète ?

14 COMPRENDRE

- 14 **Enquête.** Précarité : les femmes en première ligne
- 22 **L'entretien:** Marie-Pierre Rixain. « Les droits économiques des femmes ne sont pas totalement conquis »
- 26 **Ici et là-bas.** Quand l'inégalité d'accès au foncier accroît la précarité des femmes
- 27 **Des outils pour comprendre**

28 RENCONTRER

Anina Ciuciu, avocate. L'école de la dignité

31 EXPLORER

Les oubliés de nos campagnes

38 POINT DE VUE

Alain Keler. Arménie, 1^{er} octobre 2023

39 LE REGARD DE BESSE ET ÉRIC LA BLANCHE

Plantés

**RÉ-
SOLUTIONS**

Supplément au trimestriel *Messages du Secours Catholique-Caritas France*: 106, rue du Bac – 75341 Paris CEDEX 07
Tél. : 01 45 49 73 00 • Fax : 01 45 49 94 50

Présidente et directrice de la publication :
Véronique Devise

Directrice de la communication :
Agnès Dutour

Rédacteurs en chef :
Emmanuel Maistre (7576)
Clarisse Briot (7339)

Rédacteur en chef adjoint :
Jacques Duffaut (7385)

Rédacteurs :
Djamila Ould Khettab (5239)
Benjamin Sèze (5239)
Cécile Leclerc-Laurent (7534)

Rédacteur-graphiste :
Guillaume Seyral (7414)

Rédactrice photo :
Elodie Perriot (7583)

Correction :
Catherine Hervoüet des Forges

Imprimerie : Imaye Graphic © Messages du Secours Catholique – Caritas France, reproduction des textes, des photos et des dessins interdite, sauf accord de la rédaction. Le présent numéro a été tiré à 55 649 exemplaires.

Dépôt légal : n° 117 125

Numéro de commission paritaire :
1127 H 82430 / Édité par le Secours Catholique – Caritas France.

Photo de couverture :
Xavier Schwebel / SCCF



Ce produit est imprimé par une usine certifiée ISO 14001 dans le respect des règles environnementales.



ELODIE PERRIOT / SCSF

ÉDITORIAL

LES FEMMES PREMIÈRES VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

PAR **ADÉLAÏDE BERTRAND**, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE

“

LES FEMMES SONT DANS NOTRE SOCIÉTÉ LE FER DE LANCE DU “PRENDRE SOIN”. LA SOCIÉTÉ SAURA-T-ELLE À SON TOUR PRENDRE SOIN D'ELLES ?

”

Plus que jamais aujourd'hui le genre féminin du mot précarité prend tout son relief. Les femmes représentent 57,5 % des adultes rencontrés dans les accueils du Secours Catholique, relève notre *État de la pauvreté en France 2023*. Un pourcentage qui, depuis plusieurs années, s'oriente à la hausse.

Depuis trente ans exactement, le Secours Catholique publie ainsi la photographie de la pauvreté observée l'année précédente. En 2022, dans un contexte inflationniste, le niveau de vie médian a baissé de 7,6 % sur un an. Et avoir un emploi ne suffit plus pour échapper à la pauvreté. Encore moins lorsqu'on est une femme, cheffe de famille monoparentale ou retraitée, victime d'accident de la vie ou exclue du marché de l'emploi. Les femmes sont plus vulnérables aux aléas de la vie : tel est le constat alarmant du rapport cette année.

En 2022, les trois quarts des femmes rencontrées par le Secours Catholique vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. La moitié des mères isolées survivent même avec moins de 583 euros par mois. Avec un compte en banque à découvert dès le début du mois, elles confient ne pas pouvoir satisfaire les besoins de base de leurs enfants, notamment une alimentation correcte, un logement stable, des vêtements neufs ou simplement des fournitures scolaires. Sans parler de loisirs et de vacances. Ces mères vivent dans un stress constant et se démènent avec ingéniosité et abnégation pour subvenir aux besoins de leur famille. La précarité des femmes se mesure aussi sur le marché du travail. Elles doivent trop souvent choisir entre travailler ou garder les enfants. Ce dernier choix implique une réduction ou une interruption de l'emploi donc du revenu, ainsi qu'un impact négatif sur la carrière, sur l'avancement, sur le salaire. Une situation qui se conclut fréquemment par une retraite misérable.

Dans huit cas sur dix, le chef de famille des 2 millions de foyers monoparentaux actuels est une femme. Et 40 % de ces foyers vivent sous le seuil de pauvreté (source Insee).

Notre rapport annuel met en évidence les défaillances de notre protection sociale, alors que notre société a la chance de s'appuyer sur ces femmes qui, malgré l'adversité, se battent au quotidien avec courage.

Les femmes sont dans notre société le fer de lance du “prendre soin”. La société saura-t-elle à son tour prendre soin d'elles, en étant à leurs côtés et en répondant à leurs demandes par des mesures structurelles ? C'est l'interpellation qu'elles nous lancent par la voix de ce dernier rapport sur l'état de la pauvreté en France. C'est l'interpellation que nous voulons partager avec vous pour y répondre, toutes et tous, ensemble. ■

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : ATTENTION AUX RISQUES DE TRAITE

En 2022, en France, 4 363 victimes de traite des êtres humains ont été repérées par les associations. Un chiffre que l'on peut considérer en deçà de la réalité car certaines formes d'exploitation sont difficiles à déceler et beaucoup de victimes demeurent invisibles. Or on sait, par expérience, que les grands événements sportifs sont propices à l'accroissement de ce phénomène.

PAR **BENJAMIN SÈZE**

► L'exploitation par le travail

En marge des grands événements sportifs, la forte demande en main-d'œuvre et les grands projets, pour lesquels on recourt généralement à un, voire plusieurs niveaux de sous-traitance, peuvent être propices à l'exploitation par le travail. L'impossibilité de prendre du retard sur les chantiers, par exemple, peut encourager une entreprise donneuse d'ordres à se montrer moins vigilante quant aux conditions de travail imposées aux ouvriers engagés par ses sous-traitants. De même, le besoin accru en emplois précaires (sécurité, nettoyage, etc.) lors des événements peut favoriser l'emploi massif de personnes non déclarées et sous-payées que l'on va faire travailler de manière intensive.

► La contrainte à commettre des délits

Des organisations criminelles forcent des personnes, souvent des mineurs vulnérables, à commettre des délits et des crimes en vue d'en récolter les gains : vols à la tire, à l'arraché, au distributeur automatique de billets, cambriolages, vente de médicaments, de cigarettes ou d'objets volés, arnaque à la charité, *deal*... Lors d'événements comme les Jeux olympiques et paralympiques et Paraolympiques, les touristes venus en nombre représentent une cible idéale pour ces groupes criminels qui seront amenés à recruter massivement de nouveaux jeunes pour exploiter cette opportunité.

► La mendicité forcée

Les victimes de la mendicité forcée sont généralement de jeunes, voire de très jeunes enfants, originaires de Roumanie. Ils vivent dans une grande précarité au sein de leur famille ou de leur communauté, coupés de l'école et du reste de la société. Les grandes manifestations sportives ou culturelles, et leur forte fréquentation, fournissent une opportunité pour ceux qui les exploitent d'augmenter leurs revenus en contraignant de nouveaux enfants à mendier.

REPÈRES



82%

DES VICTIMES

de traite des êtres humains en France, en 2022, sont des femmes⁽³⁾

76%

DES CAS

de traite des êtres humains repérés en 2022 en France concernent l'exploitation sexuelle.⁽²⁾

Source : 1. Source : OIT - 2 et 3. Source : Enquête « Les victimes de traite des êtres humains », MIPROF-SSMSI, 2023.

► L'exploitation sexuelle

Lors des événements sportifs importants, le plus grand nombre de "clients" potentiels, du fait de l'afflux de touristes mais aussi du contexte festif et d'un possible sentiment d'impunité lié au déplacement à l'étranger, représente une opportunité pour les exploiters et attire de nouveaux groupes criminels. Ceux-ci vont recruter massivement de nouvelles victimes pour répondre à la demande. ■



NOTRE POSITION

PAR **GENEVIÈVE COLAS**, RESPONSABLE DU PLAIDOYER CONCERNANT LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

« UNE POLITIQUE EFFICACE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE EST INDISPENSABLE »

La traite des êtres humains cause des traumatismes importants chez les victimes, souvent exposées à des menaces et des agressions physiques et verbales, à des privations de leurs besoins fondamentaux comme dormir ou manger suffisamment et correctement, à des stratégies d'isolement et d'humiliation. La traite a aussi des effets néfastes pour l'ensemble de la société car elle génère de la pauvreté et crée des poches de délinquance et de criminalité. Enfin elle remet en cause des valeurs fondamentales, socle de notre contrat social (protection de la dignité et de l'intégrité des personnes, accès à l'éducation, inter-

diction de faire travailler les enfants...). C'est pourquoi le Secours Catholique et d'autres associations, réunis au sein du collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains", estiment qu'il est indispensable de réfléchir à

“
IL FAUT SENSIBILISER
L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ
AUX RISQUES DE TRAITE.
”

une politique efficace contre ce phénomène, surtout à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui risquent de l'exacerber. Différentes

pistes sont envisageables. La première est d'inciter les entreprises à rester vigilantes quant au respect des droits humains tout au long de leur chaîne d'approvisionnement ou de production. La deuxième est de sensibiliser les potentielles victimes mais aussi l'ensemble de la société aux risques de traite. La troisième, enfin, est de garantir un accompagnement juridique aux victimes pour faciliter les dépôts de plainte et les poursuites à l'encontre des exploiters. Pour cela, il faut notamment cesser de poursuivre et de condamner les jeunes contraints de commettre des délits, en les considérant d'abord comme des victimes. ■

DROIT DE SUITE

RECONNAÎTRE L'ACTIVITÉ DES PERSONNES PRIVÉES D'EMPLOI

Depuis plusieurs années, le Secours Catholique et l'association AequitaZ ont la volonté d'explorer, avec les citoyens, le système de protection sociale, d'en comprendre les mécanismes et les fondements. Ils ont pu constater à quel point le travail effectué dans le cadre d'un emploi en était le pilier central : ce sont les cotisations qui donnent droit à des protections sociales (chô-

mage, maladie, vieillesse...). Or beaucoup de personnes que ces associations accompagnent sont aujourd'hui privées d'emploi, souvent durablement. « *Pour autant, elles sont loin d'être inactives* », observe Sophie Rigard, chargée de projet Accès digne aux revenus au Secours Catholique. « *Elles réalisent des choses qui comptent pour elles et pour les autres. Dans l'invisibilité totale, elles contribuent*

à la société. » Cet investissement gratuit n'est pas reconnu et ces personnes vivent souvent dans une insécurité matérielle et sociale très forte. En septembre, les deux associations ont publié le rapport *Un boulot de dingue !* dans lequel elles soulignent cette injustice et appellent à ce que les activités hors emploi soient reconnues comme pouvant ouvrir de nouveaux droits. ■ Benjamin Sèze



ÉLODIE PERROT / SCOF

INTERNATIONAL : DES POPULATIONS ACTRICES DE LEUR DÉVELOPPEMENT

PAR **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

Le Secours Catholique mène plus de 400 projets d'urgence et de développement dans le monde. Depuis plusieurs années, l'association a la volonté de "faire avec" les communautés en partant de leurs besoins et de leur volonté, afin de mieux les mobiliser et d'enclencher de véritables transformations sociales. C'est dans ce cadre qu'elle utilise la méthode expérimentale des AOC (approches orientées changement). Exemple au Togo et en Palestine.

▲ Les habitants de Natongou ont réfléchi ensemble aux moyens à mettre en œuvre pour que leur village soit verdoyant.

La commune de Natongou est située dans la région des Savanes, dans le nord du Togo. Lorsque les ONG Carto, OCDI et Jarc, partenaires du Secours Catholique, ont choisi en 2021 d'expérimenter la méthodologie d'"approches orientées changement" (AOC) avec les

villageois, ceux-ci ont tout de suite décidé de s'attaquer à la problématique de la dégradation de l'environnement. Éleveurs, agriculteurs, hommes, femmes, jeunes et vieux se sont mis autour d'une table et ont posé le constat que les pluies étaient moins fréquentes, le sol moins fertile, que l'on manquait d'arbres et qu'il y avait dans le village des difficultés relationnelles entre les agriculteurs et les éleveurs. Autant de problèmes à résoudre ensemble avec la facilitation des ONG locales. « Avec les AOC, nous voulons remettre les populations au cœur de leur développement et de leur action afin de les mobiliser autrement », témoigne »



LES BESOINS IDENTIFIÉS

LA MÉTHODE DES AOC

À LA DIRECTION ACTION ET PLAIDOYER
INTERNATIONAL DU SECOURS CATHOLIQUE

52

pays ou zones soutenus par l'association en Afrique, Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique centrale et Latine

415

projets de **développement et urgences** dans le monde

Environ

130

partenaires accompagnés

L'IDÉE



Les "approches orientées changement" (AOC) permettent d'aboutir à des **changements** sur un territoire donné en faisant en sorte que les **populations** soient elles-mêmes **actrices de leur développement**.

AVEC QUI ?

La méthode est expérimentée depuis 2021 avec un ou plusieurs partenaires dans un pays de chaque région du monde, sur une thématique donnée :

- ▶ PCS en Palestine sur le bien-être des enfants
- ▶ OCDI, Carto et Jarc au Togo sur la dégradation de l'environnement
- ▶ Programme de développement et paix du Magdalena Medio en Colombie sur la consolidation de la paix
- ▶ BSSS en Inde sur la construction d'un avenir meilleur pour les jeunes



LES OBJECTIFS

Développer le pouvoir d'agir des populations : les communautés locales analysent les problèmes et s'engagent sur des changements.

Trouver des solutions adaptées : les populations locales sont les mieux placées pour participer à leur propre développement.

Aboutir à une transformation sociale : le but est d'aboutir à des changements spécifiques sur un territoire donné.

Renforcer le dialogue entre les partenaires : le Secours Catholique n'est plus un simple bailleur de fonds, mais il expérimente avec ses partenaires.



LES LEVIERS DE RÉUSSITE

- ✓ **Accepter de changer d'attitude**, à la fois pour le Secours Catholique (qui expérimente avec les partenaires et leur transfère des compétences) et pour le partenaire (qui part de la volonté des communautés sans imposer un projet "descendant").
- ✓ Organiser des ateliers pour faire émerger les idées des populations afin de **valoriser leurs savoirs** et de leur faire réaliser qu'elles sont **actrices de leurs changements**.
- ✓ **Suivre les moyens mis en œuvre** pour arriver aux changements sans intervenir, **en respectant les manières de faire des communautés**.
- ✓ Accepter que les AOC soient un **processus qui se déroule sur la durée** pour arriver aux changements fixés.

» Lia Gerbeau, chargée de partenariat avec le Togo au Secours Catholique. L'idée est simple : le fait que les acteurs concernés par un problème se questionnent eux-mêmes permet ensuite d'enclencher une prise de conscience et des changements de comportement. À Natongou, les villageois se sont entendus sur une vision d'amélioration : « *D'ici cinq ans, notre village est verdoyant, les sols sont fertiles et les récoltes abondantes. Il y a assez de pluies et de l'eau en quantité. Nous vivons fraternellement entre éleveurs et agriculteurs pour le bien de tous.* » Pour ce faire, tous ont décidé de planter un grand nombre d'arbres, notamment des espèces en voie de disparition comme le manguiers ou le cassia, dans des pépinières en enclos ou dans les champs pour favoriser l'agroforesterie et la fertilité des sols. De même, tous ont

été d'accord pour élaguer les arbres existants au lieu de les couper afin d'utiliser le bois autrement, et pour réduire les pesticides chimiques.



NOUS VOULONS RENFORCER LA PARTICIPATION DES POPULATIONS POUR QU'ELLES AGISSENT SUR UN SUJET QUI LES CONCERNE.

« *Au début, les gens m'ont regardé bizarrement quand j'ai planté 70 arbres dans mes champs de maïs et de haricots* », explique l'agriculteur Koumban Sampole. « *J'ai aussi remarqué que ces arbres protégeaient ma maison contre le vent. J'ai également cessé de brûler les déchets végétaux et à la place j'ai fait du com-*

post pour enrichir mon sol. » « *Je donne des excréments de mon bétail (moutons, bœufs, chèvres, poules...) pour faire du compost pour les agriculteurs, renchérit Sédi Kossi, éleveur, et nous avons réussi à délimiter des couloirs de pâturage pour que nos bêtes n'abîment plus les cultures.* » Les femmes, quant à elles, ont construit des foyers améliorés, un mode de cuisson qui permet d'économiser le bois, ce qui freine le déboisement. Tous ces moyens mis en œuvre sont issus de la réflexion des villageois eux-mêmes et proposés par eux lors d'ateliers organisés par Carto, OCDI et Jarc. Ainsi cette méthode a permis aux habitants de Natongou de s'approprier leur problématique.

Des changements collectifs

« *L'idée des AOC était de renforcer la participation des populations pour qu'elles s'emparent d'un sujet et agissent dessus* », explique encore Nolwenn Crémet, chargée de partenariat avec la Palestine au Secours Catholique. En Cisjordanie, c'est l'ONG Palestinian Circus School (PCS) qui s'est frottée aux AOC. Au départ, les populations de Birzeit ont choisi de travailler sur le bien-être des enfants ; puis au fil des rencontres, elles ont décidé de se focaliser sur le harcèlement, véritable fléau entre enfants palestiniens dans une société déjà en proie à la violence avec l'occupation israélienne. Des ateliers ainsi que des activités de cirque entre parents et enfants ont permis d'ouvrir le débat. Un spectacle de cirque sur le thème du harcèlement a également été monté. « *Nous avons réellement été surpris d'entendre les jeunes que nous accompagnons habituellement parler ainsi à leurs parents. C'était nouveau. Ça a libéré la parole. Grâce au cirque*



GERMAIN KAMPANI, DE CARTO, ET JOSEPH NANGOLE, DE L'OCDI, AU TOGO

« NOUS NE SOMMES PLUS LES GENDARMES DES PROJETS »

« Habituellement nous venions auprès des communautés avec des suggestions de changement et nous étions un peu des gendarmes, pour vérifier si le projet avait été réalisé correctement. C'était à sens unique. Avec les AOC, nous avons revu notre façon d'accompagner les populations. Comme les changements ont été proposés par les habitants eux-mêmes, ces derniers ont opéré sans nous. Par exemple, ils ont eu l'idée de se cotiser pour créer un forage d'eau potable. Ils se sont mis au travail sans attendre. Cet investissement est la preuve de leur engagement. Notre rôle est de laisser proposer et d'apporter un appui. Nous ne sommes plus animateurs de projets mais accompagnateurs. Eux ne sont plus bénéficiaires mais acteurs. Nous sommes désormais confiants quant à la pérennité du projet car les populations se sont elles-mêmes approprié l'approche, elles se sont prises en main. » ■



ÉLODIE PÉRIOT / SCSF

et aux AOC, nous avons pu enclencher un changement tous ensemble », déclare Nayef Abdullah, professeur de cirque à PCS. « Ma relation avec mon fils s'est améliorée », témoigne Iqbal Raba, une maman. « Le cirque et ce projet lui ont permis d'exprimer ses sentiments. » « Je perçois mieux la différence entre blagues et harcèlement. Maintenant nous avons un chemin de changement pour le futur », observe pour sa part Thafer, son fils de 14 ans. « Renforcer le pouvoir d'agir des populations locales avec les AOC permet de faire en sorte qu'elles soient actrices de changements collectifs systémiques », résume Aurore

Faivre, référente AOC au sein de la direction de l'Action et du plaidoyer international au Secours Catholique. Au Togo, les changements sont maintenant visibles : l'agroforesterie et les composts ont permis d'enrichir le sol et d'accroître les rendements. « J'ai plus de récoltes qu'avant. C'est une fierté collective ! », confie l'agriculteur Koumba Sampole. « Je remarque aussi que l'eau reste, sûrement grâce aux arbres qui ont poussé, car elle ne ruisselle plus », témoigne Namiale Naffisa, engagée dans le projet. Les villageois se rassemblent aussi désormais une fois par mois pour prendre

des décisions ensemble sans la présence des ONG partenaires. Ces rencontres ont ainsi permis d'apaiser les conflits entre éleveurs et agriculteurs. « Les habitants gagnent en autonomie. Les mentalités ont évolué : maintenant ils se disent qu'ils sont responsables du développement de leur village », se réjouit Jules Tone, de Carto.

Des compétences

« Avec les AOC, nous avons fait un pas énorme dans l'implication et la responsabilisation des populations concernant leur développement ; et à la fois le Secours Catholique et le partenaire ont changé de rôle auprès des populations, ce n'est plus une logique descendante », résume Lia Gerbeau du Secours Catholique. Le partenaire n'est en effet plus un simple opérateur qui met en place un projet, et le Secours Catholique n'est plus un simple bailleur de fonds. « Nous avons travaillé avec les AOC à transférer des compétences et des savoirs supplémentaires aux partenaires. Ainsi, par exemple, PCS a acquis des compétences d'animation d'ateliers non plus seulement avec les enfants, mais aussi avec les parents de leurs élèves », explique Nolwenn Crémet. « Nous avons désormais la responsabilité de créer du changement au sein de la communauté et avec elle », constate Nayef Abdullah, de PCS. « C'est un accompagnement nouveau et nous allons exporter cette méthode des AOC dans d'autres villes où nous agissons. » À Natoungou aussi, les villageois des communes avoisinantes viennent rendre visite aux habitants pour connaître leurs méthodes et s'en inspirer. Et Carto, OCDI et Jarc ont déjà été appelés dans une autre commune, à Bottongbongbong. Pour que les AOC essaient petit à petit et facilitent le changement. ■



ILS Y PENSENT AUSSI PAR CÉCILE LECLERC-LAURENT



© ATD QUART MONDE

HAÏTI

DES POPULATIONS ACTRICES DE LEUR SANTÉ

Engagé depuis quarante ans en Haïti, ATD Quart Monde y mène un projet dans un quartier de Port-au-Prince. À l'origine, l'association a lancé une démarche communautaire pour « *écouter les besoins des gens* », selon le volontaire Gérard Bureau, et il en est ressorti un besoin d'accès à la santé. « *Les Haïtiens ne sont pas seulement bénéficiaires*, poursuit-il, *mais aussi acteurs du projet santé, notamment pour aller à la rencontre des familles les plus pauvres qui sont souvent invisibles.* » Malgré l'instabilité sur place et la prolifération des gangs, ATD Quart Monde est toujours présent auprès des habitants avec sa "maison Quart Monde". ■

SAVOIE/SÉNÉGAL

CHANGER LES POLITIQUES LOCALES AVEC LES CITOYENS

Depuis trente-cinq ans, "Pays de Savoie solidaires" travaille en partenariat avec le département de Bignona en Casamance dans le but de changer les politiques locales en France et au Sénégal. L'association part des souhaits des acteurs des deux territoires, en particulier des populations – et non seulement des élus locaux – pour « *changer les choses ici et là-bas* », selon Yannick Billard, chargé de projet. Lutte contre la déforestation, emploi des jeunes ou encore action sociale sont autant de thématiques sur lesquelles Pays de Savoie solidaires implique les populations à la base. ■

MAURITANIE

DES QUARTIERS PLUS PROPRES AU SERVICE DES HABITANTS

Caritas Mauritanie intervient depuis huit ans dans le quartier urbain de Dar Naïm, à Nouakchott, pour éveiller les populations à la recherche de solutions. L'ONG structure ainsi la société civile locale. Des groupements de quartier ont été créés et sont de véritables interlocuteurs pour la mairie. Par exemple, un travail d'assainissement a pu être mis en place pour évacuer les ordures. Caritas Mauritanie, qui prévoit à terme de se désengager de Dar Naïm, reproduit désormais son expérience à Sebkhya, une autre commune de la capitale mauritanienne. ■

RETOUR SUR...

“UN TOIT, UN AVENIR” ACCOMPAGNE VERS L'AUTONOMIE

A Limeil-Brévannes (94), le centre d'hébergement d'urgence "Un toit, un avenir" accueille sur son site collectif une vingtaine de ménages en précarité dans des appartements de qualité et des espaces communs. « *C'est un peu notre bébé* », explique Catherine Gaudry, présidente du Secours Catholique du Val-de-Marne. L'association a monté et cofinancé ce projet sur

un terrain fourni par le diocèse. Le chantier a ensuite été mené par la coopérative Habitats solidaires, puis la gestion confiée à l'AUVM – dont le Secours Catholique est membre fondateur – qui agit comme opérateur de l'État. « *Avec une conception de l'hébergement spécifique* », souligne Catherine Gaudry, citant l'approche écologique du bâti (en bois), la qualité des appartements et la convi-

visité des espaces, « *pour que les résidents puissent se poser et se ressourcer.* » Autre spécificité : l'intervention de bénévoles du Secours Catholique dans le cadre d'ateliers collectifs (couverture, sociolinguistique), en complément de l'accompagnement social dispensé par les salariés. ■

Clarisse Briot

+ Lire notre reportage : bit.ly/UnToitUnAvenirSC

PLANTER DES ARBRES PEUT-IL SAUVER LA PLANÈTE ?

CONTEXTE. La compensation carbone a le vent en poupe à l'heure cruciale du changement climatique. Elle consiste à investir dans des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, notamment en les stockant dans le sol via la plantation d'arbres.

Alors, greenwashing ou réelle solution pour le climat ?



MATHILDE MIGNOT,

DIRECTRICE DE LA BUSINESS UNIT NATURE & BASED SOLUTIONS À ECOACT

JUDITH LACHNITT,

CHARGÉE DE PLAIDOYER INTERNATIONAL CLIMAT ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AU SECOURS CATHOLIQUE

Judith Lachnitt : Au Secours Catholique, nous observons que de plus en plus d'entreprises se tournent vers la compensation carbone dans le but d'absorber une partie de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à leurs activités, notamment *via* la plantation d'arbres à grande échelle. Cela génère une demande accrue de terres, principalement dans les pays du Sud. Or nos partenaires ont constaté que ces projets se faisaient souvent au détriment des populations locales et de leur mode de vie. C'est par exemple le cas au Congo-Brazzaville avec le projet de compensation carbone lancé par TotalÉnergies. L'entreprise affirme avoir déployé les meilleurs standards

environnementaux et sociaux, mais notre partenaire constate que les propriétaires ont été expropriés de leur terre, que les agriculteurs ne peuvent plus cultiver le manioc et que les populations autochtones se voient privées de l'accès à la forêt pourtant nécessaire à leurs moyens de subsistance. Le risque est qu'il y ait une compétition entre l'activité de séquestration de carbone et les terres agricoles. Cela fait peser une double injustice sur les populations des pays du Sud qui sont les plus impactées par les conséquences du changement climatique, alors qu'elles en sont les moins responsables. Elles ne doivent pas, de surcroît, supporter les conséquences négatives des projets déployés dans

le cadre des stratégies climatiques des entreprises du Nord.

Mathilde Mignot : Je souhaiterais préciser ici que les mécanismes de compensation carbone ne se limitent pas à la plantation d'arbres. Si on regarde les chiffres de 2021, on a 393 millions de crédits carbone pour financer les projets dans le cadre de la compensation carbone, dont 25 millions qui représentent de la plantation. Il faut faire attention à ce raccourci. Chez EcoAct, nous finançons des mesures de plantation d'arbres, mais nous développons également des projets pour lesquels la tonne réduite va être émise sur la base d'une activité ayant des bénéfices directs pour >>>

DÉBATTRE



ÉLODIE PERRIOT / SCOF

“

La compensation carbone *via* la plantation d'arbres amène les entreprises à se défausser de leurs obligations de réduction des gaz à effet de serre et nuit aux droits des populations locales.

”

JUDITH LACHNITT

“

La séquestration du carbone est une nécessité face à l'urgence climatique. Il est impératif de mener à bien ces développements, en collaboration avec les populations locales.

”

MATHILDE MIGNOT

les communautés dès sa mise en place. Par exemple, notre projet au Kenya comporte la distribution de fours de cuisson améliorés pour lutter contre la disparition de 50 000 hectares de forêts chaque année, car ils permettent d'économiser 30 à 40 % de bois. L'objectif premier est donc de lutter contre la déforestation en améliorant la qualité de vie des communautés.

J.L. : 25 millions de tonnes issues des projets de plantation d'arbres, c'est déjà beaucoup quand on sait que l'efficacité même de ces projets est très contestée. On ne peut garantir l'équivalence entre les émissions certaines et les absorptions présumées. Il y a un décalage de temps incompressible entre le moment où le GES est émis par les activités et le temps nécessaire pour la séquestration du carbone *via* la croissance d'un arbre. Cela suppose aussi que l'arbre ne meure pas prématurément. Or on sait qu'avec les conséquences du changement climatique, les incendies risquent de se multiplier et le carbone stocké d'être relâché. La compensation n'est donc

pas permanente, tandis que les gaz à effet de serre émis par l'entreprise restent dans l'atmosphère pendant plusieurs siècles. Ces projets ne sont pas fiables et désresponsabilisent les entreprises et les consommateurs. On le voit avec l'aviation civile, qui propose de compenser les vols en avion *via* la plantation d'arbres. Ainsi elle poursuit son activité émettrice et déculpabilise le consommateur qui n'est pas incité à se tourner vers d'autres transports. Si on veut atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris de rester sous la barre des 1,5 °C de réchauffement d'ici la fin du siècle, il nous semble fondamental d'opérer des changements systémiques pour sortir de notre modèle de développement fondé sur la surexploitation des ressources.

M.M. : Un crédit carbone, soit 1 tonne équivalent CO₂, ce n'est pas un quota d'émission ou un droit à polluer. Les entreprises calculent leur bilan carbone, et définissent une trajectoire de réduction en lien avec leur activité. Si elles investissent en parallèle dans un projet de compensation carbone volontaire, cela n'est pas considéré

comme de la réduction et ne va pas être déduit de leur bilan carbone. L'investissement dans des projets de compensation carbone se fait en parallèle des actions de réduction : on constate aujourd'hui que les entreprises qui compensent sont celles qui sont aussi les plus avancées en termes de réduction de leur GES. C'est une erreur de dire qu'elles se dédouanent de leur responsabilité de réduction. Aujourd'hui, personne ne peut être à zéro émission de GES. On peut réduire nos émissions de 90 % au maximum, mais que fait-on des 10 % restants ? L'objectif d'investir dans des projets de compensation carbone est donc un moyen pour répondre à l'urgence du changement climatique. L'Accord de Paris et le GIEC prennent acte de la nécessité des solutions fondées sur la nature, notamment par la séquestration du carbone *via* la plantation et la restauration d'écosystèmes, pour atteindre le zéro émission net global. Et face à cette urgence, on a besoin d'aller chercher le financement dans le secteur privé. EcoAct accompagne donc les entreprises à la fois dans leurs efforts pour la réduction des émis-

sions de GES dans leur activité, mais aussi dans leurs projets de compensation. La séquestration carbone est nécessaire quand elle est bien faite.

J.L. : Mais de nombreuses entreprises intègrent la compensation carbone à leur stratégie climatique, ce qui leur permet d'afficher des objectifs de neutralité carbone et détourner des efforts nécessaires pour réduire les émissions à la source. Il est plus onéreux pour une entreprise de déployer de vraies solutions pour transformer son modèle, plutôt que d'investir dans l'achat de crédits carbone peu coûteux, parfois à 1 dollar. Et l'on doute aujourd'hui de la fiabilité de ces crédits : comme le montre l'enquête du *Guardian* et de *Die Zeit*¹, 90 % des crédits étudiés étaient des crédits fantômes qui n'ont pas permis une amélioration réelle, alors qu'ils étaient certifiés par le certificateur Verra. Beaucoup de crédits accordés concernent des projets de déforestation évités et cela interroge, car ces activités sont basées sur des scénarios contrefactuels, c'est-à-dire que l'on ne peut pas vérifier le scénario imaginé de déforestation. Il est alors tentant pour le porteur de projet d'imaginer le scénario du pire pour maximiser les crédits carbone potentiels obtenus par le projet. On arrive à des situations où la déforestation

soi-disant évitée n'a pas généré les bénéfices escomptés. Le marché carbone volontaire n'est pas régulé par une autorité centrale et n'est soumis à aucun contrôle, d'où l'intérêt pour le Secours Catholique de plaider pour intégrer des garde-fous dans le cadre du marché carbone lié à l'Accord de Paris (Ndlr : article 6, voir encadré).

M.M. : Le marché est volontaire, comme son nom l'indique : il n'y a donc pas de réglementation. Toutefois des cadres ont été mis en place, des audits indépendants sont menés sur les projets pour permettre les financements. C'est vrai, il y a une nécessité de cadre en l'absence d'implication des gouvernements, mais on attend les règles de l'article 6 depuis l'Accord de Paris de 2015 ! Le secteur privé prend donc ses responsabilités pour financer des projets et cet engouement entraîne davantage de contrôles. Il existe par exemple l'ICVCM (The Integrity Council for the Voluntary Carbon Market), qui est un organisme indépendant ayant défini des principes-clés (The Core Carbon Principles) pour le développement de projets de haute qualité, notamment en termes de gouvernance ou d'alignement avec les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Donc les cadres sont là, mais dans un marché volontaire.

J.L. : Il faut dire aussi que de nombreux projets de compensation carbone choisissent des monocultures intensives de type eucalyptus, qui demandent beaucoup d'eau et ont un impact sur la biodiversité. Par ailleurs, si des cadres de référence privés se sont créés pour attester la qualité des projets qui voient le jour, rien n'oblige les entreprises à s'y conformer. Il n'y a pas de cadre légal contraignant les entreprises à faire des projets qui incluent les populations locales et à respecter leurs droits, et les entreprises peuvent s'abriter derrière la responsabilité des États où s'implantent les projets. C'est pourquoi, le devoir de vigilance des États vis-à-vis des projets qu'ils accompagnent devrait être renforcé.

M.M. : Nous attendons aussi les cadres des gouvernements, mais le temps presse. Chez EcoAct, nous sommes conscients des risques que représentent les monocultures qui appauvrissent la biodiversité des sols. Nous soutenons des projets de restauration forestière qui suivent les meilleures pratiques sur le terrain, en collaboration avec les communautés locales : par exemple, au Myanmar, nous finançons la replantation de mangroves, ce qui permet notamment aux habitants d'accéder plus facilement aux ressources halieutiques. Il est possible de développer des projets de haute qualité en alignement avec les objectifs du développement durable. ■

**Propos recueillis
par Cécile Leclerc-Laurent**

REPERES

QU'EST-CE QUE LA COMPENSATION CARBONE ?

La compensation carbone est censée compenser les émissions des entreprises polluantes. Elle se traduit par un mécanisme qui permet à une entreprise, un État ou un particulier d'acheter des "crédits carbone" en finançant un projet qui séquestre des émissions de gaz à effet de serre. L'article 6 de l'Accord de Paris (COP 21 en 2015) vise à mettre en place un marché carbone qui permettrait d'acheter ou d'échanger des crédits carbone. Il doit être discuté lors de la COP 28, fin novembre, à Dubaï. ■

¹ Greenfield, Patrick, « Revealed : more than 90 % of rainforest carbon offsets by biggest certifier are worthless, analysis shows », *The Guardian*, 18 janvier 2023. www.theguardian.com/environment/2023/jan/18/revealed-forest-carbon-offsets-biggest-provider-worthless-verra-aoe

ENQUÊTE

PRÉCARITÉ : LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

PAR **DJAMILA OULD KHETTAB**

Moins bien insérées sur le marché du travail que les hommes, les femmes sont plus vulnérables aux aléas de la vie. Notamment à l'issue d'une rupture conjugale. Selon de nombreux observateurs, ces inégalités sont en grande partie consubstantielles à notre système fiscal et social. Malgré des évolutions récentes, le modèle de protection sociale ne les met pas suffisamment à l'abri d'un risque de précarisation. Il ne favorise pas non plus leur émancipation économique. Tandis que la précarité touche un nombre croissant de femmes à différentes étapes de leur vie, des personnes concernées et des acteurs associatifs se mobilisent et appellent à une refonte du système.

COMPRENDRE





VINCENT BOISOT / SCSF

▲ À 79 ans, Gabrielle doit encore travailler pour compenser « une petite retraite ».

« **J**e n'ai pas d'héritage, je suis une enfant de la Ddass. On se débrouille comme on peut », confie Gabrielle en rangeant une pile de cartes de visite fraîchement imprimées « pour élargir la clientèle ». Gabrielle a commencé à travailler à 14 ans, alternant des « petits boulots » à mi-temps déclarés et une activité de couturière « au noir ». À 79 ans, cette habitante d'un village de l'Ain est contrainte de poursuivre une activité pour compenser une « petite retraite ». Dans son pavillon – « un logement social » – où elle vit seule, Gabrielle a aménagé un atelier de couture dans le salon. L'ensemble de l'équipement est d'occasion, comme les commodes aux tiroirs remplis de bobines de fil à coudre récupérées dans l'hôpital où travaille son fils. Dans la pièce, des sacs chargés de tabliers, de bavoires et de draps attendent d'être remis à des clientes ou écoulés aux prochaines brochantes. Ce modeste complément de revenu

– « 40 euros les bonnes semaines » – s'ajoute à sa pension de 1 011 euros par mois, dont 215 euros de pension de réversion. Dans ces conditions, le moindre pépin se transforme en galère. Une fuite d'eau en début d'année et la voilà dans l'incapacité de régler en une fois les 150 euros de réparation. Elle se voit obligée de rogner sur ses dépenses alimentaires, déjà restreintes, pour faire des économies : « fini le poisson et la viande », les portions sont réduites et des repas sautés. Elle raconte : « Il m'arrive de ne manger que du pain et du fromage quand il y en a, sinon du pain et du café au lait, pour m'en sortir. »

Comme Gabrielle, un nombre croissant de femmes seules de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté (de 60 % du niveau de vie médian), soit avec moins de 1 102 euros par mois. En septembre dernier, le gouvernement a annoncé une revalorisation du minimum contributif de base, passant de 684 à 709 euros. Un effort insuffisant, notamment en pleine hausse des prix, estiment des associations de lutte contre la pauvreté. « Les petites pensions vont rester en dessous de 75 % du seuil de pauvreté », déplore Jean Merckaert, directeur du plaidoyer France au Secours Catholique.

Pour Céline Bessière, professeure de sociologie à l'université Paris-Dauphine, la paupérisation des femmes âgées devient un « vrai sujet de préoccupation, d'autant que 40 % des droits de pension à la retraite perçus par les femmes sont en réalité des pensions de réversion ». Ce disposi-

“

LES FEMMES SUBISSENT ENCORE LES EFFETS D'UNE DIVISION SEXUÉE DU TRAVAIL

”

tif, qui consiste à reverser une partie de la pension de retraite d'une personne décédée à son conjoint, ne s'applique qu'aux couples mariés. Or « de plus en plus de couples vivent en union libre ou se paissent. Ils ne vont donc pas pouvoir en bénéficier », rappelle la sociologue.

Des travailleuses pauvres

Le faible niveau de vie des retraitées est en grande partie le résultat de trajectoires professionnelles discontinues, incomplètes et souvent précaires, causées par un accès inégal à l'emploi entre les femmes et les hommes. Un chiffre reflète bien cette situation : en 2021, les hommes continuent d'être rémunérés 24 % de plus que les femmes dans le secteur privé, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Au sein des couples, les écarts de salaires sont plus criants encore : en moyenne, les femmes gagnent 42 % de moins que leur conjoint, toujours selon l'Insee.

Même si le niveau de diplôme des étudiantes s'améliore, les femmes continuent d'être reléguées en bas de l'échelle. D'après l'Insee, 63 % des postes non qualifiés sont occupés par des femmes. Elles restent aussi concentrées dans un nombre limité de secteurs où les conditions de travail sont contraignantes, avec des horaires émiettés, et des perspectives d'évolution de rémunération et de carrière marginales. Aides-soignantes, assistantes maternelles, auxiliaires de vie... Certains métiers ne se conjuguent presque qu'au féminin.

Pour Hélène Périvier, chercheuse à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), les femmes pâtissent encore des effets d'une « *division sexuée du travail, bien ancrée dans l'histoire économique et politique de notre pays. La surreprésentation des femmes dans certains domaines, notamment celui du soin à la personne, est liée aux normes de genre* ».

L'économiste poursuit : « *Les salaires pratiqués sont plutôt bas car les tâches effectuées sont sous-valorisées et il n'y a pas vraiment de gain de productivité possible. Dans ces secteurs précarisés, il faut donc une volonté politique pour tirer le niveau de rémunération vers le haut.* »

Pour garantir une rémunération décente, les emplois précaires doivent être mieux régulés, plaide ainsi le Secours Catholique. « *Depuis l'instauration de la prime d'activité, observe Jean Merckaert, c'est l'État social qui compense les bas revenus car des employeurs, bien qu'ils en aient les capacités, ne le font pas. Ça pose question.* » >>>



ÉCLAIRAGE

RÉGULARISER POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

« *Une avocate m'a dit que la clé est d'avoir une promesse d'embauche. Mais qui va m'embaucher alors que je n'ai pas de papiers ?* », s'interroge Iba, une Algérienne de 38 ans. En arrivant à Bordeaux il y a quatre ans pour fuir un conjoint violent, cette ex-fonctionnaire de police a plongé dans une grande précarité, ballottée de foyers en hôtels sociaux. « *J'ai même dormi à la rue pendant ma grossesse* », raconte cette mère de trois enfants.

Nancy est elle aussi dans une impasse en raison de son statut administratif. Cette ex-consultante pour des bureaux d'étude, venue du Gabon, se dit prête à accepter n'importe quel poste : « *Qui va prendre en considération mes diplômes ? Il faut savoir refaire sa vie. Si je trouve un job, même au noir, je le prends.* » Quitte à risquer de tomber sur un recruteur peu scrupuleux. « *Des employeurs peuvent nous exploiter parce qu'ils savent qu'on a nulle part où se plaindre* », poursuit Nancy, logée avec son fils de 16 mois par le 115.

De nombreuses femmes en situation irrégulière évoquent aussi un mal-être, entretenu par un stress permanent et l'impossibilité de se projeter dans l'avenir. « *J'ai eu des idées noires. Je me cachais de mon fils pour pleurer* », confie Pauline. Après des années de procédure, cette mère d'un garçon de 8 ans, originaire du Cameroun, a fini par obtenir un titre de séjour. Bientôt, ils vont quitter l'hôtel, où ils étaient hébergés par le 115, pour un logement plus spacieux et confortable. « *Je retrouve ma dignité* », déclare-t-elle.

Aux côtés d'autres acteurs, le Secours Catholique milite pour une régularisation plus large et plus rapide, afin de protéger les personnes migrantes en leur conférant des droits, et de leur permettre de sortir de la pauvreté. « *Nous rencontrons des personnes que le droit de l'enfant interdit d'expulser. Ça n'a pas de sens de les maintenir dans un statu quo administratif ni expulsable ni régularisé* », déplore Jean Merckaert, directeur du plaidoyer France au Secours Catholique. L'association, qui constate une forte progression des femmes étrangères parmi les personnes qu'elle accompagne, a rejoint un appel à la tenue d'une convention citoyenne sur la migration afin d'instaurer un débat apaisé. ■

COMPRENDRE



VINCENT BOISOT / SDCF

▲ À Paris, Sandrine continue de compter sur l'aide alimentaire.

» Dans ces conditions, beaucoup de femmes disent être contraintes de multiplier les heures supplémentaires, de recourir à une activité d'appoint non déclarée ou de cumuler deux emplois. C'est le cas de Sandrine, qui élève seule son fils de 8 ans, atteint d'albinisme oculocutané et nécessitant une prise en charge dans un établissement spécialisé. Tous deux partagent la même chambre, leur appartement, situé dans une HLM, à Paris, ne disposant que de deux pièces. Son salaire d'agent de sécurité ne lui permet pas de déménager dans un espace plus grand. Ni de faire face aux frais médicaux de son fils, d'autant que « beaucoup de médicaments ne sont pas remboursés ». Pour joindre les deux bouts, Sandrine accepte des missions d'intérim les soirs, les week-ends et sur son temps libre « dès que je peux faire garder mon fils ». Au total, elle peut travailler jusqu'à 45 heures par semaine. Sandrine sait qu'elle n'est pas la seule dans cette situation. Bénévole depuis trois ans

“
LES FEMMES S'APPAUVRISSENT BIEN PLUS QUE LES HOMMES À L'ISSUE D'UNE RUPTURE.
”

à Yachad, une association de soutien aux familles en difficulté, elle participe chaque mardi à une distribution de colis alimentaires, organisée dans la cour d'un centre culturel du sud de Paris. Le nombre d'inscrites ayant bondi depuis le début de l'année, les quantités de denrées collectées ne permettent plus de satisfaire tout le monde.

« On privilégie celles qui n'ont pas de travail. Nous autres, on se sert s'il en reste », explique Sandrine. Ce jour-là, elle repart les mains vides. Dans son rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France 2023, le Secours Catholique dresse un constat similaire : la précarité se féminise et touche des femmes à tout âge de leur vie. En 2023, elles constituent 57,5 % des personnes accueillies par l'association. Pousser la porte d'une structure associative pour subvenir à ses besoins n'est pas facile. Dans l'Ain, Gabrielle se dit gênée de se tourner vers des associations pour remplir son frigo ou s'habiller. « J'essaye d'y aller le moins possible »,

confie-t-elle. À Paris, Rania a longtemps hésité avant de suivre sa voisine dans les locaux de Yachad. « *Je pensais que ce n'était pas fait pour moi. Je n'osais pas* », témoigne cette mère de trois enfants isolée, désormais bénévole de l'association. Ses ennuis ont commencé il y a dix ans, quand elle a quitté son poste d'assistante de gestion pour se consacrer entièrement à son fils aîné, après un diagnostic d'autisme sévère. Sans ressources, expulsée de son logement, interdite bancaire... Très vite, Rania s'est retrouvée dans une spirale de précarité dont elle peine à s'extraire.



XAVIER SCHWIBEL / SCSF

Travailler ou garder son enfant

Comme Rania, un grand nombre de femmes sont amenées à réduire leur temps de travail ou à interrompre temporairement, voire durablement, leur carrière pour élever un enfant ou prendre soin d'un proche. Beaucoup disent ne pas pouvoir travailler davantage faute d'une place en crèche publique – il en manque 200 000, selon les estimations – ou d'une aide sociale à la garde. En juin dernier, la Première ministre Élisabeth Borne a dévoilé les contours du futur "service public de la petite enfance", promesse de campagne d'Emmanuel

Macron. Le gouvernement s'engage à créer 100 000 places d'accueil d'ici 2027 et 200 000 d'ici 2030. Autre promesse de campagne, le "complément du libre choix du mode de garde" (CMG), une aide versée aux parents faisant garder leur enfant jusqu'à ses six ans, sera étendu pour les familles monoparentales jusqu'aux 11 ans de l'enfant, d'ici juillet 2025. Des horizons trop lointains pour des militantes. « *On en a besoin maintenant!* » s'exclame Lucia, qui ne sera bientôt plus éligible à cette aide. Cette cadre à la municipalité de Lyon, qui élève seule sa fille de six ans, a déjà demandé à son »

▲ Les femmes représentent les trois quarts des bas salaires, selon l'Insee.

FOCUS

COMBATTRE LE NON-RECOURS À L'ASF

En novembre 2022, le gouvernement a revalorisé de 50 % l'allocation de soutien familial (ASF). Celle-ci s'élève désormais à 184,41 euros. Près de 800 000 familles monoparentales bénéficient de cette allocation, versée en complément d'une pension alimentaire si celle-ci est inférieure au montant de l'ASF ou non versée. Problème : un grand nombre de mères isolées ne la demandent pas car cela implique d'entamer au préalable une procédure judiciaire pour obtenir une pension alimen-

taire. Or beaucoup ne souhaitent pas reprendre contact avec leur ex-conjoint ou craignent d'activer un nouveau conflit en réclamant leur droit. « *Le moment d'une rupture peut être à l'origine de violences conjugales ou encore les exacerber* », explique Céline Bessière, sociologue. « *C'est un vrai enjeu de créer des moyens d'intermédiation pour protéger ces femmes.* » Les dispositifs d'aide placent les mères isolées dans une situation délicate de « *demandeuses* » et entretiennent un rapport de dépendance vis-à-vis

de leur ex-conjoint et de l'administration, estime la sociologue : « *C'est à elles de monter les dossiers, d'entreprendre des démarches complexes et chronophages, car ce sont elles qui subissent un préjudice économique au moment de la séparation. On pourrait imaginer une autre façon de faire.* » De son côté, La Collective, association de défense des droits des parents isolés, milite pour l'ouverture de l'accès à l'ASF à « *toutes les mères isolées, y compris celles qui ne passent pas par la Justice aux affaires familiales* ». ■

COMPRENDRE

» employeur « de passer à 80 % d'activité », avec la perte de salaire consécutive. Le Secours Catholique milite pour un service public de la petite enfance universel, sans condition d'emploi ni de statut administratif. « *L'essentiel de l'action sociale du gouvernement est orienté vers l'emploi. Or la plupart des parents hors emploi ont déjà une activité, comme s'occuper d'un proche* », explique le directeur du plaidoyer France. « *Ils doivent pouvoir bénéficier d'un temps de répit et leurs enfants d'un temps de socialisation.* »

Malgré des évolutions récentes, une pression sociale continue de s'exercer plus fortement sur les femmes pour qu'elles se rendent disponibles. Céline Bessière, sociologue, explique : « *Dans les couples, des ajustements de carrière, plus souvent concédés par la femme que par l'homme, se font sans grande discussion.* » Résultat, cinq ans après l'arrivée du premier enfant, le salaire des femmes employées dans le privé chute de 25 % en moyenne tandis que celui des pères reste inchangé, voire progresse, selon l'Insee.

Des défaillances

Le système de protection sociale ne compense pas suffisamment ces aménagements de carrière des femmes. Car pour nombre de prestations sociales, le calcul des droits prend en compte l'ensemble des revenus d'un foyer fis-

cal, ce qui peut impliquer, pour le conjoint percevant un salaire inférieur, une baisse du montant ou encore la perte totale d'une aide sociale. C'est le cas notamment pour la prime d'activité. 57 % des bénéficiaires sont des femmes, selon le ministère des Solidarités. Conjugaliser ce minimum social n'a guère de sens puisque « *l'activité est une dimension individuelle et non familiale* », estime l'économiste Hélène Périvier. Une solution serait de s'inspirer du dispositif précédent, la prime pour l'emploi (PPE), qui était versée au regard du salaire de l'individu seulement, propose la chercheuse.

La conjugualisation des droits sociaux crée aussi une situation de dépendance vis-à-vis du conjoint mieux rémunéré, ce qui peut dissuader une personne de quitter son partenaire, y compris en cas de violences conjugales. « *Notre modèle de protection sociale est assez assujettissant pour les femmes, explique l'économiste. Il idéalise les solidarités privées et suppose une mise en commun parfaite des ressources, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Et même si ces formes de solidarité existent, elles prennent fin quand les couples se séparent.* »

Sur près de 2 millions de foyers monoparentaux, 40 % vivent sous le seuil de pauvreté. Dans huit cas sur dix, ce parent est une femme. « *Les femmes s'appauvrissent bien plus que les hommes à l'issue d'une rupture, poursuit Hélène Périvier. Le fait d'être moins bien insérée sur le marché du travail précarise face à une rupture familiale. Retrouver un emploi, pour une mère isolée, est beaucoup plus difficile.* »

Sans relais, parfois confrontées à des pères défaillants ou absents, qui ne paient pas régulièrement la pension alimentaire, de nombreuses mères célibataires évoquent aussi un surmenage qui les amène à s'isoler. À Saint-Denis, dans la banlieue parisienne, Aurélie, 43 ans, a vu sa « *vie sociale s'écrouler comme un château de cartes* ». Entre son poste d'enseignante, l'éducation de ses deux enfants et les démarches administratives pour obtenir des aides sociales, elle ne s'accorde aucun répit. « *Ma mère vient les mardis*, explique-t-elle. *Ça minimise la charge, mais ça ne me permet pas de prendre du temps pour moi.* » Aurélie a rejoint La Collective, une association de défense des



SEBASTIEN LE CLÉZIO / SCOF

► Se tourner vers une association n'est jamais simple pour une personne en précarité.



SEBASTIEN LE GLEZIO / SOCF

parents isolés. Après trois ans de mobilisation, La Collective a obtenu de la municipalité de Montreuil un abatement tarifaire de 25 à 40 % sur les tarifs de la cantine et des activités périscolaires, destiné aux foyers monoparentaux. Cette mesure, en vigueur dans une vingtaine de communes, pallie un mode de calcul des coûts des prestations scolaires et périscolaires pénalisant pour les mères récemment séparées, affirment les militantes. « Car il s'effectue sur la base du référentiel N-2 de l'avis d'imposition, précise Aurélie, c'est-à-dire à partir de l'ancienne situation d'une mère isolée qui ne correspond pas à sa nouvelle réalité. » Le fait que les pensions alimentaires versées apparaissent sur la feuille d'impôt d'une mère isolée est également pénalisant. « Cela peut rendre imposable une personne. Surtout, cela peut faire payer plus cher un ensemble de services, comme la cantine ou la garderie », observe Céline Bessière. Par ailleurs, la prise en compte des pensions alimentaires dans le calcul de transferts sociaux peut avoir des répercussions sur le montant des minima sociaux perçus. Pour des allocataires, toucher une pension alimentaire revient à perdre en niveau de vie, observe Hélène Pérvier. Or « ce sont ces allocataires qui se trouvent dans les situations les plus précaires ». Face à cette situation, des couples divorcés mettent en place des stratégies de contournement. « Il est plus intéressant pour eux que le parent qui n'a

pas la garde participe en nature et de manière non déclarée à l'éducation de l'enfant plutôt qu'il verse une pension alimentaire, estime l'économiste. Notre système crée ainsi une inégalité entre les couples séparés qui s'entendent bien et ceux qui sont dans une relation compliquée. » Et d'ajouter : « Pour améliorer la situation des mères isolées, il faut revoir l'articulation entre le paiement de la pension alimentaire et le système social et fiscal. » Les militantes de La Collective appellent elles aussi à une réforme structurelle du système. Depuis des mois, elles planchent sur une proposition de loi définissant un statut de parent isolé. Doublement du nombre de jours de congé pour enfant malade, défiscalisation des pensions alimentaires, changement du mode de calcul des prestations à l'enfance... Le texte prévoit une série de mesures ayant pour but de « permettre un accès égal au logement, à la santé et à la culture pour les mères isolées et leurs enfants afin d'enrayer le cycle de la précarité ». L'enjeu est aussi le suivant : comment ne pas compromettre l'avenir des enfants issus de familles monoparentales ? À Saint-Denis, Aurélie, obligée de piocher pour des dépenses courantes dans la « maigre enveloppe » consacrée aux études de ses enfants, exprime les craintes de nombreuses mères isolées : « Je suis en train de leur transmettre la précarité en héritage. Si on ne fait rien, on construit la France précaire de demain. » ■

▲ À la maison des familles de bordeaux, Iba, mère isolée de trois enfants, trouve du soutien.

L'ENTRETIEN

« LES DROITS ÉCONOMIQUES DES FEMMES NE SONT PAS TOTALEMENT CONQUIS »

Comment rendre l'émancipation économique des femmes plus effective ? Comment faciliter le recours à leurs droits pour éviter l'engrenage de la précarité ? Entretien avec Marie-Pierre Rixain, députée Renaissance et ex-présidente de la délégation aux Droits des femmes à l'Assemblée nationale.

PROPOS RECUEILLIS PAR **CLAIRE LE LOGE**
ET **DJAMILA OULD KHETTAB**

PARCOURS

MARIE-PIERRE RIXAIN

Depuis 2017

Députée de l'Essonne (Renaissance).

2017-2022

Présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale.

24 décembre 2021

Fait adopter la "loi Rixain", qui vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes.

CLAIRE LE LOGE

1962

Naît en Lozère.

2018

Deviens accueillie et bénévole au Secours Catholique.

Depuis 2020

Représente le Secours Catholique au CCAS de Montpellier.

Claire Le Loge : Les femmes que nous croisons au Secours Catholique disent se heurter à des préjugés sur les personnes en précarité. Des préjugés qui peuvent blesser et renforcer le sentiment de honte et l'isolement d'une personne en difficulté. Comment changer ce regard ?

Marie-Pierre Rixain : D'abord, il faut en parler, ne pas hésiter à mettre en valeur leur prise de parole et rappeler ce qu'est un quotidien précaire et ses conséquences concrètes, telles que la détresse psychologique et la perte du lien social. On a besoin de la création de richesse et de valeur pour pouvoir financer la solidarité nationale et le lien social. Mais on est dans un monde où la création de richesse et de valeur supplante parfois le lien social.

Claire Le Loge : Les femmes que nous accueillons disent aussi qu'elles doivent livrer un vrai combat pour obtenir leurs droits. Par honte, par manque d'information

ou par épuisement, elles sont nombreuses à ne pas recourir à des prestations sociales qui leur sont dues. Et la dématérialisation des services publics aggrave ce problème. Comment améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes en précarité ?

M.-P.R. : Il y a d'un côté le problème du non-recours à des droits, qui est un sujet administratif, et de l'autre, un problème de culture du numérique et de fossé qui risque de se creuser dans la société. Il faut que les services sociaux (CAF, Caisse nationale de retraite, Sécurité sociale...) prennent conscience de l'impact que peut avoir leur manque de réactivité sur la vie des administrés, qui peuvent très vite se retrouver dans des



MATHIEU GENOY / SOCF



situations difficiles. Il devrait également y avoir plus de liens entre les services administratifs et les banquiers.

Du fait de la décentralisation d'un certain nombre de services, il n'y a pas de régularité dans la manière dont les dossiers sont recueillis. On a aussi des territoires beaucoup plus concernés que d'autres par des situations de précarité et, de manière kafkaïenne, dans certains dossiers on ne comprend pas quel a été le premier point de blocage.

Par ailleurs, il y a un droit au service public. Si les conditions ne sont pas réunies pour obtenir ce droit en raison de la numérisation, parce qu'une partie de la population n'est pas à même d'utiliser ces outils ou ne les possède pas, il y

a un problème d'accès au service public. L'ouverture des maisons France Service a pour vocation de rassembler en un même lieu l'ensemble des interlocuteurs afin qu'ils puissent communiquer plus facilement.

“

**LA CONJUGALISATION
ENTRETIEN UN RAPPORT
DE DÉPENDANCE À L'ÉGARD
D'UN CONJOINT.**

”

Djamila Ould Khettab : De nombreux acteurs de la lutte contre la pauvreté estiment que la conjugation des droits sociaux maintient les femmes dans une forme de dépendance économique. La

déconjugation des prestations sociales telles que le RSA, l'APL ou la prime d'activité, appliquée pour l'allocation aux adultes handicapés (AAH) depuis octobre dernier, n'est-elle pas souhaitable ?

M.-P.R. : J'étais favorable à la déconjugation de l'AAH et je suis pour la déconjugation de toutes formes d'allocations sociales. D'une part, parce que la conjugation entretient un rapport de dépendance à l'égard d'un conjoint. Lorsque des allocations sociales qui reviennent à la femme sont conjuguées, elles peuvent être captées par un conjoint malveillant.

D'autre part, il s'agit de l'argent des femmes. Il faut considérer que celui-ci n'est pas un revenu »

COMPRENDRE

» d'appoint dans la famille ou le couple, mais que c'est le propre argent des femmes, qui leur revient et leur permet d'être autonomes sur le plan économique, de retrouver une forme de pouvoir de décision à l'intérieur du couple. Dans la loi de décembre 2021, on a ainsi amélioré le droit au compte pour les victimes de violences conjugales. Une banque ne peut plus vous refuser l'ouverture d'un compte bancaire, quelle que soit votre situation financière ce qui permet de lutter contre les violences conjugales. Quand vous êtes autonome sur le plan financier, vous pouvez quitter plus facilement un conjoint violent. L'idée est de faire des femmes des sujets économiques à part entière. Dans l'histoire des droits des femmes, on a conquis nos droits politiques, nos droits sexuels et reproductifs, mais nos droits économiques ne sont pas totalement conquis.

Djamila Ould Khettab : Vous souhaitez faire du taux individualisé d'impôt sur le revenu pour chacun des membres du ménage l'option par défaut. En quoi cette mesure peut-elle atténuer les inégalités économiques au sein du couple ?

Marie-Pierre Rixain : Avec le prélèvement à la source, on aurait pu imaginer qu'il y ait une forme d'individualisation du calcul de l'impôt sur le revenu. On a ouvert la possibilité pour les couples de cocher une case disant que le taux de prélèvement peut être individualisé, c'est-à-dire proportionnel à ce que chaque membre du ménage gagne réellement. Or la majorité des foyers dans notre pays ont un taux conjugalisé, ce qui fait que,

lorsqu'il y a de grosses différences de salaires au sein du couple, le conjoint gagnant moins, le plus souvent la conjointe – 78 % des femmes ont un salaire inférieur à celui de leur conjoint –, est indûment fiscalisé.



IL N'EST PAS NORMAL QUE DES PERSONNES RESTENT TOUTE LEUR VIE AU SMIC.



Dans le cadre du projet de loi de finances 2024, j'ai donc déposé un amendement, qui va recevoir un avis favorable du gouvernement. Ainsi, à partir de 2025, l'impôt sur le revenu sera automatiquement prélevé à la hauteur de ce que chaque conjoint a comme revenu. Si le couple souhaite que son imposition reste conjugalisée, ce sera encore possible.

D.O.K. : La loi sur l'égalité professionnelle votée en 2021 vise notamment à briser un plafond de verre, en permettant aux femmes d'accéder à des postes à responsabilité par le biais de nouveaux quotas. Mais qu'en est-il des femmes en emploi précaire ? Comment faire en sorte que les femmes soient moins, voire plus du tout, exposées aux effets négatifs de l'évolution du marché du travail ?

M.-P.R. : Il doit y avoir une réflexion partagée entre le législateur et les entreprises sur un certain nombre de conditions d'emploi des femmes. Il n'est pas normal que des personnes restent toute leur vie au Smic ou, sur une pers-

pective de vingt ans de carrière, gagnent 1,1 ou 1,2 fois le Smic. Une réflexion doit aussi être menée par les branches professionnelles sur les horaires de travail hachés, étant donné le coût social qui en résulte pour des foyers dont les parents sont absents entre 5 et 7 heures du matin ou entre 20 et 23 heures. Un certain nombre de pays ont pris ces situations en compte, notamment la Suède et le Canada. Le législateur devra également se pencher sur l'emploi à temps partiel.

Outre la rémunération et l'organisation du travail dans notre société, une réflexion s'avère nécessaire sur les postes budgétaires adjacents, comme le logement et le transport. Il y a des personnes qui travaillent mais qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts parce que le coût du logement est considérable.

D.O.K. : Autre cause du sous-emploi des femmes : les aménagements qu'elles demandent dans leur carrière professionnelle pour élever leur(s) enfant(s). Comment faire en sorte qu'elles puissent concilier vie personnelle et vie professionnelle, ce qui pose moins de difficultés pour les hommes ?

M.-P.R. : Il faut que les entreprises considèrent leurs salariées avant tout comme de personnes à part entière et non pas seulement comme des collaboratrices. Grâce à sa politique familiale, la France est l'un des pays qui a réussi tant bien que mal à permettre aux femmes de travailler tout en préservant son taux de natalité. Il n'empêche qu'il y a bien un coût de la maternité pour les femmes employées. Il y a égale-

ment un coût pour celles qui ne le sont pas à cause d'un soupçon de maternité.

Je ne suis pas favorable à un allongement du congé maternité. Car il ferait courir aux mères le risque de s'éloigner du marché du travail, notamment celles qui ont un emploi pénible ou faiblement rémunéré. Or c'est l'emploi qui leur permet de maintenir une forme d'autonomie économique.

Il faut développer des places en crèche, rendre plus contraignante la prise du congé paternité pour les hommes et développer celui-ci de manière que le coût de la parentalité pèse autant sur l'homme que sur la femme. Comme l'a fait la Suède dans les années 1970, nous pourrions créer un droit opposable de garde pour les enfants dès l'âge de deux ans.

D.O.K. : De nombreux chercheurs font ce constat : le système de protection sociale ne prend pas suffisamment en compte les mutations sociales et familiales, notamment l'augmentation du

nombre de familles monoparentales. Beaucoup d'entre elles vivent dans la pauvreté. Comment mieux les protéger ?

M.-P.R. : Ce n'est pas la monoparentalité qui est un risque de précarité, mais le fait qu'on l'entoure mal. La première chose à mettre en place, c'est de rendre pleinement effective l'intermédiation de l'Aripa (Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire, Ndlr), quand bien même la justice aux affaires familiales ne se serait pas prononcée.

“
**NOUS POURRIONS CRÉER
UN DROIT OPPOSABLE DE
GARDE.**
”

La question est aussi de savoir comment maintenir les mères isolées en emploi. Depuis la loi de 2021, la monoparentalité est devenue un critère de priorité dans l'attribution par les collec-

tivités territoriales des places en crèches publiques. Cette loi prévoit également un accompagnement social dans les crèches des parents en situation de précarité, appelées "crèches à vocation d'insertion professionnelle" (AVIP). Ce dispositif est totalement amorti par la CAF et ne représente pas de coût supplémentaire pour la collectivité territoriale, à condition qu'elles accueillent au minimum 30 % d'enfants de moins de trois ans dont les parents sont engagés dans une recherche d'emploi. Grâce à ce dispositif, au cours des années 2019 et 2020, parmi les parents d'enfants accueillis dans ces crèches, 30 % ont bénéficié d'une formation qualifiante et 50 % sont actuellement en insertion professionnelle.

C.L.L. : Une grande partie des femmes accompagnées par le Secours Catholique sont dans l'impossibilité d'accéder à un emploi car elles n'ont pas de titre de séjour. Les maintenir sans droit aggrave leur pauvreté et altère leur capacité à s'intégrer. N'est-il pas temps de faciliter leur accès à un titre de séjour pour leur permettre de vivre dignement et de manière autonome ?

M.-P.R. : À partir du moment où vous avez vocation à trouver votre place, où vous avez une promesse d'embauche, par exemple, il n'y a aucune raison que nous ne vous accompagnions pas dans la régularisation de votre situation administrative. D'autant que le maintien dans la clandestinité peut également avoir des conséquences sur l'accompagnement des enfants sur le plan médical et scolaire. ■



MATHEU GENON / SCSF



QUAND L'INÉGALITÉ D'ACCÈS AU FONCIER ACCROÎT LA PRÉCARITÉ DES FEMMES

Aujourd'hui, les femmes possèdent seulement 15 % des terres dans le monde. Pourtant, ce sont elles qui produisent la majorité des denrées alimentaires dans les pays du Sud. Elles subissent donc une discrimination concernant la propriété, ce qui les maintient dans la pauvreté. Exemple au Sénégal.

PAR **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

Khorédia a 53 ans. Veuve depuis quelques années, elle vit dans un village près de Kaolack au Sénégal : « Depuis la mort de mon mari, je suis obligée de louer des terres pour les exploiter. Quand ça m'est impossible, pour nourrir ma famille, je collecte les restes dans les champs des autres après les récoltes. » En cas de veuvage ou de divorce, la situation est difficile pour les femmes rurales du Sénégal, où l'on considère que moins de 2 % d'entre elles

possèdent des titres fonciers. Pourtant, la loi sénégalaise stipule l'égalité des hommes et des femmes en ce qui concerne la propriété. Mais le droit national ne prévaut pas sur le droit coutumier ancestral ou le droit religieux. « Il y a des barrières sociales. Dans les faits, les femmes dépendent de la volonté des hommes. Il leur faut l'accord de ces derniers pour pouvoir exploiter une terre », explique Ludovic Seydou Diédhou, de Caritas Ziguinchor. « La propriété est un élément d'accès au pouvoir. Elle est une

AVIS D'ACTEUR

GABRIELA MORINAY-CALMON, CODIRECTRICE DE LA FONDATION "TERRE DE LIENS"

« EN FRANCE AUSSI, LES FEMMES AGRICULTRICES SONT PLUS PAUVRES QUE LES HOMMES »

« **E**n France, on constate que même si la moitié des élèves des lycées agricoles sont des femmes, seuls 22 % des agriculteurs qui s'installent à la sortie sont de sexe féminin. Il faut dire que la répartition du patrimoine des familles agricoles est encore traditionnelle (les filles héritent moins des terres agricoles que les garçons) et que les femmes doivent s'endetter deux fois plus que les hommes pour avoir un prêt à l'installation ou acheter des outils. Cette inégalité d'accès au foncier est un frein à l'installation. Résultat : les femmes sont sur de plus petites surfaces avec moins

de revenus, puisqu'elles gagnent 29 % de moins que les hommes. En général, les agriculteurs sont pauvres en France (avec une retraite de 840 euros en moyenne pour les hommes), mais les femmes agricultrices sont encore plus pauvres : avec une retraite de 570 euros, l'écart est énorme ! On trouve par ailleurs une division sexuée du travail avec, d'un côté, les machines pour les hommes et, de l'autre, le soin des animaux et la transformation des produits pour les femmes. Ces dernières portent aussi toute la charge domestique dans le foyer. L'agriculture a aujourd'hui du retard

dans l'acquisition des droits sociaux pour les femmes, elle est encore patriarcale. Pourtant, il y a à nos yeux un enjeu à changer ce statu quo si nous voulons aller vers des pratiques d'agriculture durable. Car nous avons remarqué que les femmes montrent plus d'intérêt pour les nouveaux modèles agricoles qui sont des solutions d'adaptation au changement climatique. Il y a par exemple plus de femmes que d'hommes dans le bio. Si on veut sauver la planète, il va falloir miser sur l'installation des femmes dans l'agriculture car elles sont plus résilientes. » ■



DES OUTILS POUR COMPRENDRE

À LIRE

consécration de la domination masculine », analyse Fanny Benedetti, juriste internationale experte des questions de genre, ancienne directrice exécutive d'Onu femmes France.

Un frein au développement

La terre est un moyen de développement économique qui offre une opportunité d'avoir des revenus. En effet, cultiver permet de se nourrir mais aussi de vendre ses produits. Sans droit foncier, les femmes n'ont pas accès aux intrants (outils, engrais, semences) ni à l'emprunt (il faut une garantie pour prendre un crédit). Et quand on leur loue une terre, elles n'ont pas le droit d'y installer des puits ou des forages. L'inégalité d'accès à la terre les maintient donc dans la précarité, et a plus largement un impact sur la famille : « *Quand elles ont des revenus, les femmes, gardiennes de la maison, améliorent le quotidien sur le plan de la nourriture et de la scolarité des enfants. On peut dire en ce sens que la non-possession des terres est un frein au développement* », estime Joseph Tine, de Caritas Dakar.

C'est pourquoi les Caritas du Sénégal encouragent la formation de collectifs maraichers féminins sur place, afin que les autorités locales leur donnent un titre foncier collectif. Mais cela est encore impossible individuellement. Pourtant, en 2015, les États de l'Union africaine avaient lancé une campagne "30 % des terres pour les femmes à l'horizon 2025". Seule la Sierra Leone a imposé des quotas. « *Il faudrait une politique familiale déterminée pour que les femmes puissent acquérir des terres. Les États doivent travailler avec les chefs coutumiers et religieux pour faire avancer les choses* », préconise Fanny Benedetti. « *Quant aux institutions internationales comme la Banque mondiale, elles devraient fixer des conditions à leurs aides, à savoir la non-discrimination en matière de droit foncier.* » Pour l'heure, l'objectif de développement durable numéro 5 (voir bit.ly/ODD5C) d'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être atteint. Et les choses vont aller de mal en pis avec le changement climatique, estime Fanny Benedetti : « *Les femmes risqueront de tomber dans la précarité absolue en cas de crise alimentaire.* » ■



Le Rapport statistique sur l'état de la pauvreté en France – 2023

Cette année, le Secours Catholique décide de consacrer son rapport annuel sur l'état de la pauvreté dans le pays aux formes multiples de précarité qui affectent les femmes, à différentes étapes de leur vie. Se basant sur les chiffres de fréquentation dans ses accueils, l'association observe une augmentation de la part des femmes parmi le public accompagné, notamment des mères isolées et des personnes en situation irrégulière.

À retrouver sur www.secours-catholique.org.

Le genre du capital, de Sibylle Gollac et Céline Bessière, La Découverte Poche, 2022.

À LIRE SUR LE WEB



"Un boulot de dingue"

Dans ce rapport, le Secours Catholique et l'association Aequitaz démontent l'idée selon laquelle les personnes exclues de l'emploi seraient inactives. Les deux associations démontrent au contraire que celles-ci sont souvent engagées auprès de leurs proches, dans leur quartier ou dans leur ville. Un travail gratuit non reconnu par la société aujourd'hui car il est réalisé "hors emploi". //bit.ly/480PS18

"Le coût d'être mère"

Note de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes, Fondation des femmes, juin 2023, //bit.ly/3rJyCgA.

"Pauvreté au travail : les femmes en première ligne"

Rapport de l'ONG Oxfam France sur la situation des travailleuses pauvres, décembre 2018

À VOIR

"État social au défi de l'inégalité des femmes et des hommes"

Conférence d'Hélène Périvier, économiste à l'OFCE, enregistrée le 13 mai 2019 à l'ENS Lyon, //bit.ly/3F9djrM.

À plein temps

Un long-métrage d'Éric Gravel avec Laure Calamy. Le film raconte les déboires d'une mère isolée, à la recherche d'un emploi qui corresponde à ses aspirations.

RENCONTRER



PARCOURS

1990

Naissance à Craiova
(Roumanie)

1997

Sa famille s'exile en
France

2013

Publie l'ouvrage Je suis
tzigane et je le reste, aux
éditions City

2018

Fonde le collectif
#EcolePourTous

ANINA CIUCIU, AVOCATE

L'ÉCOLE DE LA DIGNITÉ

PAR LOLA SCANDELLA

Expulsée d'un établissement scolaire à l'âge de 7 ans, Anina Ciuciu lutte sans relâche pour une scolarisation de tous les enfants sans discrimination. Un combat que cette avocate mène à la barre et à travers un collectif fondé en 2018, #EcolePourTous. Fière de son identité rom, elle travaille également à déconstruire les clichés autour de cette population.

C'est écrit noir sur blanc dans un texte fondateur de notre République : « L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre trois ans et seize ans » (article L.131-1 du Code de l'éducation). Aujourd'hui, si ce texte était totalement respecté, Anina Ciuciu ne porterait peut-être pas la robe noire. Cette avocate se bat depuis la Seine-Saint-Denis où elle réside pour la scolarisation de tous les enfants, qu'importe leur origine ou leur lieu de vie.

« On estime que 100 000 enfants sont privés d'école aujourd'hui en France », expose Anina Ciuciu. Ce constat a des causes multiples mais elles ont un point commun : « l'extrême précarité » des enfants concernés, et « les problèmes sociaux et administratifs qui en découlent », précise-t-elle. Pour les familles vivant à la rue, en squat, sur des aires d'accueil – c'est le cas par exemple des Gens du voyage –, ou encore dans des hôtels sociaux, les expulsions fréquentes et la difficulté de justifier d'un domicile constituent autant d'obstacles à la scolarisation. Pour les mineurs

étrangers isolés (MNA) dont la minorité n'est pas reconnue, l'accès à l'école est également difficile. « Deux tiers d'entre eux ne sont pas scolarisés », déplore l'avocate, Enfin, « le racisme auquel peuvent être exposés certains enfants peut conduire à du harcèlement, source de décrochage scolaire, ou carrément à des refus d'inscription », ajoute celle qui a troqué le temps de notre rencontre sa robe noire pour une robe crème, un blazer foncé et des baskets.

“
ON ESTIME
QUE 100 000 ENFANTS
SONT PRIVÉS D'ÉCOLE
AUJOURD'HUI EN FRANCE.
”

Mais l'avocate n'est jamais loin. « L'injustice à laquelle ces enfants font face », est pour elle « inacceptable ». Alors elle veut les défendre, les raconter. Elle prend l'exemple de « Sow, jeune orphelin guinéen arrivé en France à 16 ans et qui s'est retrouvé à la rue car sa minorité a été contestée ». Un jour,

le trouvant dehors, un homme lui porte secours et lui vient en aide. « Il n'a pu être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qu'un an et demi plus tard, après un recours devant le juge, il a donc perdu un an et demi ! », s'indigne Anina Ciuciu. L'avocate plaide pour une « systématisation du contrat jeune majeur [qui permet à des mineurs de prolonger les aides dont ils bénéficient une fois leur majorité atteinte, Ndlr], pour que la scolarité puisse se poursuivre. »

L'école, un moyen de "rendre sa fierté" à sa famille

La main tendue de cet homme à ce jeune exilé fait écho à un autre geste, qu'elle a personnellement vécu. Alors âgée de 8 ans, Anina Ciuciu vit à Bourg-en-Bresse, dans un camion avec sa famille, après que cette dernière a été expulsée d'un hébergement à Mâcon. « Nous avons dû quitter notre école du jour au lendemain, le directeur était en pleurs », se souvient-elle. Elle croise alors le chemin d'une institutrice qui va les aider, elle et ses sœurs, à retourner à l'école. « Elle nous a fait une attestation de domicile, se souvient-elle, pour que nous puissions nous inscrire. »

Mais sa volonté farouche de défendre les autres, « l'impossibilité d'accepter un monde comme ça », remonte à une période plus ancienne. Un monde « comme ça », c'est un monde où, en Roumanie, le pays où elle est née, ses parents »

RENCONTRER



STEVEN WASSERNAAR / SCOF

» perdent leur emploi lorsque leur patron découvre qu'ils sont rom. La famille décide alors de s'exiler, dans l'espoir d'un meilleur avenir pour ses enfants. Leur périple les conduit d'abord en Italie, où ils vivent dans un bidonville, puis en France, où l'expérience du racisme s'ajoute à celle de l'extrême pauvreté.



MES PARENTS M'AVAIENT APPRIS À CACHER MES ORIGINES. J'AI DIT STOP.



« J'ai été rejetée et moquée à cause de mes origines, j'ai vu mes parents s'humilier, ne pas oser venir me chercher à l'école par peur de me faire honte », raconte Anina Ciuciu. Très vite, elle perçoit l'école « comme un moyen de prendre [sa] revanche, de rendre sa fierté à [sa] famille ». Élève brillante, elle s'oriente vers le droit, portée par son désir de justice. « Mes parents m'avaient appris à cacher mes origines, poursuit-elle, j'ai dit stop. » Partout où elle le peut,

notamment à travers l'ouvrage *Je suis tzigane et je le reste*, publié en 2013, elle revendique son identité rom et se bat contre les clichés qui peuvent lui être associés. En 2018, elle passe l'examen du barreau avec succès.

« Agir face aux problèmes que nous vivons »

La même année, à son combat contre les discriminations s'ajoute celui qu'elle mène pour la scolarisation de tous les enfants. En rassemblant des jeunes gens de toutes origines et victimes de privation d'instruction, elle fonde le collectif #EcolePourTous. « L'idée était d'unir nos forces pour lutter contre l'invisibilisation et agir face aux problèmes que nous vivons », explique Anina Ciuciu. Le collectif demande entre autres l'instauration d'une trêve scolaire, « pour empêcher les expulsions des lieux de vie précaires et informels durant l'année scolaire pour les enfants scolarisés et leurs familles », expose-t-elle, précisant qu'« une expulsion équivaut en moyenne à six mois de déscolarisation ».

« Je me suis reconnu à travers l'his-

toire d'Anina », témoigne Jassem Issouf, président d'#EcolePourTous, « et j'ai admiré son parcours : elle a réalisé son rêve, surmonté les discriminations et nous a donné envie de faire de même. C'est quelqu'un qui ne se contente pas de sa propre réussite, elle pense aussi à aider les autres, et elle sait mobiliser. »

Le collectif milite également pour une simplification des demandes d'inscription à l'école. En 2019, il remporte une première victoire. « Nous avons obtenu, dans la loi dite "pour l'école de la confiance", que le justificatif de domicile, jusque-là obligatoire pour s'inscrire, puisse être remplacé par une attestation sur l'honneur, explique Anina Ciuciu. Si des vérifications doivent être faites ensuite, c'est possible, mais l'enfant reste scolarisé ». Pour autant, « beaucoup de maires n'appliquent pas ce texte », déplore-t-elle. Cette année, elle a défendu le collectif "Mamans-École pour nos enfants", qui réunit des mères vivant dans une extrême précarité en Seine-Saint-Denis. Face à un refus discriminatoire de la mairie de Noisy-le-Grand, appuyé par le recteur de l'académie de Créteil, d'inscrire une enfant de 4 ans vivant en hôtel social, sa mère, soutenue par le Collectif des mamans et représentée par Anina Ciuciu, engage une action en justice pour obtenir l'inscription de sa fille. La procédure la mène jusqu'au Conseil d'État, qui lui donne finalement raison. « Nous avons été reçues au Conseil d'État avec une quinzaine de mamans du collectif. J'étais heureuse et fière qu'elles puissent être présentes, qu'elles entendent elles-mêmes le verdict : oui, vos enfants ont des droits et ils doivent être respectés. », sourit Anina Ciuciu, pas près d'abandonner sa robe noire. ■

LES OUBLIÉS DE NOS CAMPAGNES

PAR **BENJAMIN SÈZE** PHOTOS: **SEBASTIEN LE CLEZIO**

Un horizon dégagé, un environnement verdoyant, des loyers peu chers... Entre Poitiers et Limoges, la campagne de la Haute-Vienne offre un cadre de vie enviable qui attire nombre de retraités et familles. Mais certains ménages se retrouvent rapidement pris au piège, isolés dans des endroits désertés par les médecins, les commerces et les services, où l'offre de transports publics est inexistante.

EXPLORER



SEBASTIEN LE CLEZIO / SCOF

▲ Cathy et sa fille, Andrea, vivent sans voiture à Jouac, un village de 200 habitants qui n'est desservi par aucun train ni bus.

C'est l'histoire d'un retour aux sources. Corinne Mauduit avait quitté Lussac-Églises en 1964 – « j'avais 18 ans », se souvient-elle. Elle est revenue y vivre en 2001, à l'âge de 55 ans, jeune retraitée d'un poste de secrétaire chez Thomson CSF (devenue Thales en 2000) à Paris. « Je voulais me rapprocher de ma mère, j'ai acheté une maison à côté de chez elle pour m'y installer. » Trente-sept ans après, le village situé dans la campagne de la Haute-Vienne, à égale distance de Limoges, Châteauroux et Poitiers, n'est plus celui de son enfance.

Quand elle y a grandi, il y avait davantage d'habitants, « plus de jeunesse », plus de commerces, plus de travail aussi « avec la mine d'uranium », évoque Corinne, désormais septuagénaire. Au début des années 2000, elle retrouve un village qui « dort un peu ». La mine a fermé, comme nombre de services et de commerces, la population a considérablement diminué et vieilli. Ces vingt dernières années, la commune a continué de sombrer dans une légère léthargie. « Beaucoup d'habitants, des personnes âgées, ont disparu », relate Corinne. Et à la longue liste des fermetures sont venues s'ajouter celles des deux merceries, des deux boucheries et des trois épiceries que comptait le centre-bourg, celles également d'un garage et d'une boulangerie. Le notaire non plus n'a pas été remplacé et les permanences hebdomadaires du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais ont cessé. Le der-

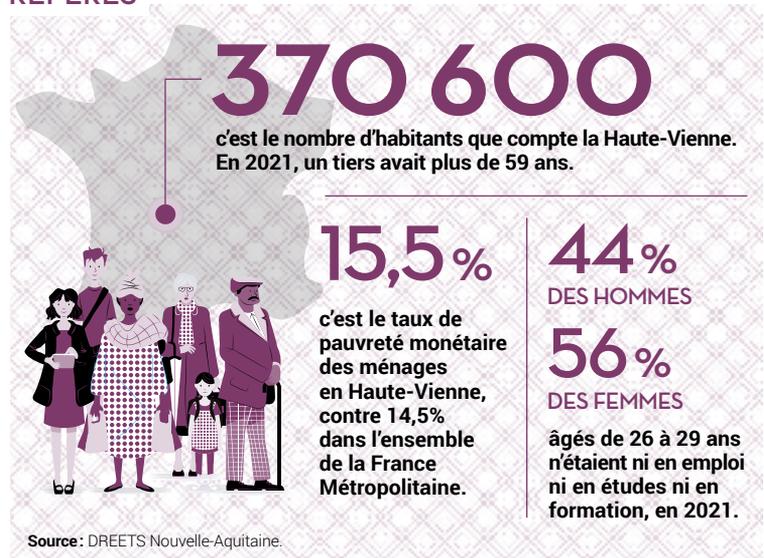
nier départ est celui du médecin, qui a pris sa retraite en 2019. Georges Rey, éleveur de brebis et maire délégué¹ du village de Saint-Barbant, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Lussac, observe depuis trente ans la désertion de la région par les habitants, les commerçants et les services publics. L'élu local y voit les effets à la fois du déclin de l'activité économique, du manque d'attractivité d'un territoire enclavé et d'une stratégie de rationalisation financière des administrations. « Avant, le tribunal était à Bellac, à 20 km d'ici, le cadastre aussi. Les Impôts étaient à Mézières-sur-Issoire, à 10 km... Désormais, dès que vous voulez avoir une administration, tout est à Limoges, à 70 km », explique l'agriculteur. De même, poursuit-il, « le chef-lieu de canton a longtemps été Mézières, aujourd'hui c'est Bellac. Et le conseil régional s'est déplacé de Limoges à Bordeaux. Les décideurs politiques aussi sont loin, ce n'est pas

anodin. » Faisant écho à ses propos, une affiche scotchée sur la porte de la salle municipale invite les Saint-Barbanteaux à venir rencontrer leur députée dans sa permanence au 45 rue Cruveilhier... à Limoges. Cet éloignement et cette « *nécessité d'aller beaucoup plus loin pour faire les courses, consulter un médecin, pour trouver du travail, pour tout* », dissuade beaucoup de familles de venir s'installer ici, regrette Corinne Mauduit, à Lussac. « *Et tout suit : s'il n'y a pas de population plus jeune, comment recréer du dynamisme économique et social ? Et s'il n'y pas de dynamisme, comment ouvrir des commerces ? Comment créer des emplois ? Comment attirer un médecin ?* »

Se mettre au vert

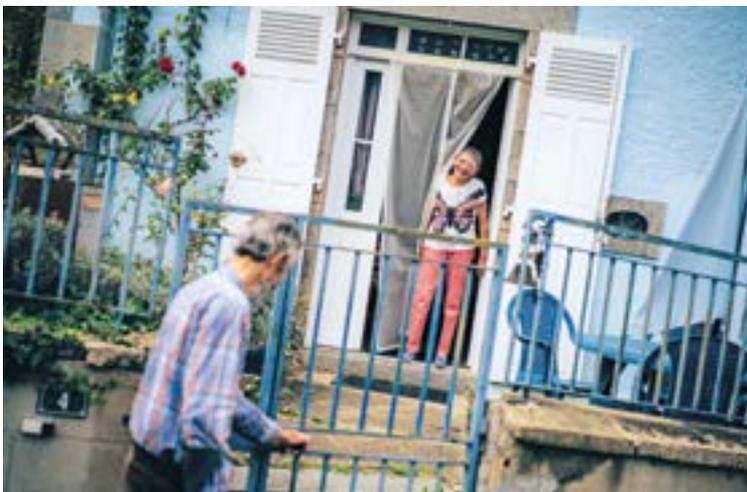
Évidemment, le tableau n'est pas monochrome. Lussac compte encore aujourd'hui une poste, une pharmacie, un cabinet d'infirmières, un marchand de journaux, un garage, une caserne de pompiers, un restaurant et un bar à bière ouvert dans l'ancienne gendarmerie par un jeune couple belge, deux coiffeurs, une supérette, une boulangerie et surtout une école où deux

REPÈRES



classes accueillent les enfants des environs. Pour certaines démarches administratives, un espace France Services² a été récemment inauguré. « *C'est un épiceutre, ici, précise Corinne. Les gens viennent de 15 km à la ronde car dans les autres communes ils n'ont plus rien.* » Parmi ces « *gens* », apparaissent de nouveaux venus, dont beaucoup d'Anglais, de Hollandais et de Belges. Des retraités pour la plupart, mais aussi de « *jeunes quinquagénaires* », observe Corinne.

« *Mais la plupart repartent car ils ne trouvent pas de boulot.* » À Saint-Barbant aussi, « *les populations bougent. Malgré ce qu'on pense, ça vit encore* », nuance Georges Rey. L'élu se réjouit d'avoir célébré six mariages depuis son élection en mai 2020, notamment des unions mixtes franco-anglaises, sans compter les Pacs. La disparition de personnes âgées du village ou le départ d'habitants en Ehpad ou pour « *des endroits où il y a plus de services* » sont légèrement contrebalancés par l'arrivée de retraités, mais aussi de jeunes couples avec enfants, « *souvent dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'exploitation agricole* ». Car la région attire malgré tout. « *Nous sommes sur un territoire agréable* »



SEBASTIEN LE CLEZIO / SCOT

◀ À Saint-Barbant, Georges Rey, le maire délégué, rend parfois visite à Monique Thiriart qui vit seule et se sent de plus en plus isolée.

EXPLORER



▲ Le Dorat,
1700 habitants.

» à vivre », rappelle ce natif de la Haute-Garonne, installé ici depuis trente ans. Ce qui rend, selon lui, le manque de services, de commerces et d'activité économique d'autant plus regrettable.

« C'est beau, hein ? » Accoudée à son balcon, Cathy, 56 ans, nous fait profiter de la vue plongeante

sur la campagne alentour : des prairies verdoyantes s'étendent en contrebas, ponctuées d'arbres et bordées de bosquets. Cathy et quatre de ses enfants sont venus en septembre 2022 s'installer ici, à Jouac, un village d'un peu moins de 200 habitants, situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Lussac-les-Églises. Ils sont arrivés tout droit de Guingamp, dans le Morbihan, où ils habitaient une « maison insalubre » dans un quartier « craignos ». Les mauvaises relations avec la propriétaire de la maison qu'ils louaient, un environnement « de plus en plus anxiogène » et deux

coups durs survenus en 2022 – un infarctus pour Cathy et le diagnostic d'un cancer chez sa fille Andrea, âgée de 23 ans –, ont déclenché une envie de partir. « Mon projet était de réunir mes enfants dans une grande colocation pour partager du temps ensemble et se serrer les coudes », explique la mère de famille. Dans ses recherches de maison sur Internet, Cathy ne cible pas de zone en particulier. « J'ai juste coché "5-6 chambres" et visé un loyer entre 1 000 et 1 200 euros qu'on devait partager à quatre. Il fallait aussi trouver quelqu'un qui accepte de louer à une bénéficiaire de l'allocation aux adultes



SEBASTIEN LE CLEZIO / SCOF

handicapés (AAH). » C'est donc un peu par hasard que Cathy et ses enfants atterrissent au cœur de la campagne de la Haute-Vienne. « Un coin tranquille, idéal pour changer d'air et se mettre au vert. » Initialement, la famille devait pouvoir se déplacer grâce à la voiture de l'une des filles, âgée de 27 ans. Mais cette dernière s'est désistée au dernier moment, préférant rester en Bretagne. La présence d'arrêts de bus sur les photos de Google Map avait cependant rassuré Cathy. « Je me suis dit que s'il y avait des bus, c'était jouable. » En arrivant sur place, elle réalise que ces arrêts ne sont desservis que

par les cars scolaires et qu'aucun service de transport collectif ne relie Jouac aux communes environnantes. Autre déconvenue, l'impossibilité de trouver un médecin traitant. « J'ai appelé tous les médecins du secteur. Il n'y avait pas moyen. Ceux qui restent sont débordés, ils ne prennent pas de nouveaux patients », explique Cathy. Sa fille Andrea, pour sa part, a trouvé un médecin au Dorat, à 27 km de Jouac, par l'intermédiaire de l'hôpital de Limoges où elle est suivie. « Ils ont fait valoir que j'étais un cas prioritaire », précise-t-elle. Finalement, à la demande du cardiologue limougeaud de Cathy, ce même médecin a exceptionnellement accepté, au bout de quelques mois, de la suivre également.

Un quotidien difficile

Un an après leur installation, Cathy et ses enfants semblent désenchantés. Et pour cause, l'absence de mobilité rend tout compliqué. « Le maire du village, sympa, nous a proposé de nous emmener faire des courses si on avait besoin. On l'a sollicité une fois, mais on ne veut pas abuser. » Depuis quatre mois, Cathy fait parfois appel à la plateforme Mobilité solidaire (MSO), un service de chauffeurs bénévoles lancé en 2022 par le Secours Catholique en partenariat avec des mairies et des structures et associations locales. « Ça nous permet, pour 15 euros, d'aller faire des courses mensuelles au Leclerc de La Souterraine, à 25 km d'ici. » Une initiative bienvenue, juge-t-elle. « Mais ça a quand même un coût, ça se prévoit à l'avance et il

faut qu'un bénévole soit disponible. Et puis c'est gênant de dépendre autant des gens. » Alors la gestion au quotidien oscille beaucoup entre système D et solutions onéreuses. Il est arrivé plusieurs fois à Andrea ou à ses frères de se rendre à pied au Carrefour Express de Saint-Sulpice-les-Feuilles, à 11 km, ou au magasin Spar de Lussac, à 10 km. « Un jour, mon fils aîné, Adrien, âgé de 33 ans et qui est fragile du fait d'un accident vasculaire cérébral qu'il a subi il y a trois ans, a fini aux urgences.

“
LA GESTION AU QUOTIDIEN OSCILLE BEAUCOUP ENTRE SYSTÈME D ET SOLUTIONS ONÉREUSES.
 ”

Il avait fait deux allers-retours à Saint-Sulpice dans la semaine », déplore Cathy. Autre option : le taxi. « Ça nous arrive parfois, notamment la semaine dernière pour aller chercher les injections mensuelles de ma fille à la pharmacie, qui ne livre pas. À chaque fois c'est 40 euros ! » Il y a enfin la possibilité de se faire livrer. Mais l'offre est réduite et là encore souvent chère. Ce problème de mobilité a des conséquences multiples. « Mon traitement pour le cœur produit des effets secondaires. Il faudrait par exemple, explique Cathy, que j'aille faire des échographies du foie à Limoges. Mais 200 euros de taxi non remboursés, je ne peux pas me le permettre, donc je ne les fais pas. » L'accès à l'alimentation aussi s'en trouve impacté. « Chez Spar ou Carrefour Express, le choix de produits frais est très limité et ça coûte trop cher. Leader Price ne livre que des produits secs... Du coup, on se nourrit beaucoup de pâtes et de conserves, très peu de fruits et de légumes frais, décrit Cathy. Ce qui est problématique, vu nos états de santé. » »

EXPLORER

Voisinage

» Le manque de transports publics, couplé à la disparition croissante de services et commerces à proximité, aggrave des situations de précarité et d'exclusion. « *C'est un vrai problème, souligne Georges Rey, dans un territoire où une part importante de la population est pauvre et souvent âgée.* » « *Avoir des relations sociales, c'est primordial. Je m'en rends compte maintenant que je ne vois plus personne* », confie Monique Thiriat, âgée de 72 ans et installée depuis trente-cinq ans dans la maison au crépi bleu qui fait face à la mairie de Saint-Barbant, à l'entrée du village. Après avoir vécu la fermeture du restaurant – « *qui était excellent et pas cher, il y avait beaucoup de monde le midi* » –, puis de l'épicerie – « *un lieu de rencontre* » –, et ainsi

la désertion progressive du bourg, Monique a vu ces dernières années son voisinage se réduire complètement. « *Certains sont morts, d'autres ont déménagé à Saint-Sulpice pour*

“
C'EST GÊNANT D'HABITER
UN ENDRIT
OÙ IL N'Y A RIEN.
”

se rapprocher des services car ils commençaient à peiner avec la voiture, vu le coût du carburant. » C'est toute une vie sociale faite de visites imprévues et de petits services rendus qui a disparu. « *J'achetais le fioul de chauffage avec eux pour mutualiser le coût de livraison* », précise-t-elle. Elle pouvait aussi profi-

ter d'un trajet en voiture ou parfois de plus petites choses, mais qui aujourd'hui lui manquent cruellement. Une fois par mois, Monique se rend au Carrefour Market de Bellac pour faire des courses. Incapable de reprendre le volant depuis une fracture du bras survenue il y a six ans et dont elle s'est mal remise, elle doit demander à son aide-ménagère de l'emmener. « *Ça me revient à deux heures de service, 45 euros, plus le coût du carburant* », commente-t-elle. Faute de pouvoir conduire, elle a dû également renoncer aux balades dans la campagne qu'elle aimait tant. Désormais assignée chez elle, Monique s'occupe en lisant et en regardant la télévision. Mais elle se sent très isolée. « *C'est gênant d'habiter un endroit où il n'y a rien* », conclut-elle.

POSITIONNEMENT

LA DÉsertION DES CAMPAGNES TUE LA COHÉSION SOCIALE

PAR **LUC PIOCHON**, DÉLÉGUÉ DU SECOURS CATHOLIQUE, DANS LA CREUSE, EN CORRÈZE ET EN HAUTE-VIENNE.

Dans un territoire comme celui en Haute-Vienne où se déroule ce reportage, l'isolement crée de la précarité et la précarité isole. Le risque principal de l'absence de voisinage, de l'éloignement des commerces et des services, et par conséquent des lieux de vie, surtout lorsqu'on n'a pas de moyen de mobilité, est la disparition de la cohésion sociale. On constate l'intérêt pour les personnes, et particulièrement pour les plus fragiles, d'être dans une communauté, dans un collectif qui nous porte, qui nous soutient. Couper les gens de cela

est préoccupant pour leur santé physique et psychologique. Cela accentue aussi, pour beaucoup, leurs difficultés matérielles et la probabilité que leur situation déjà précaire dégénère. Le lien social peut offrir un filet de sécurité en cas de coup dur, permettre des coups de pouces en cas de besoin. Lorsqu'il disparaît, ces opportunités de solidarité n'existent plus.

Ce contexte d'isolement peut créer des dynamiques collectives locales fortes de résilience et d'entraide. Mais il génère aussi beaucoup de renoncement de la part

des personnes : dans l'accès aux soins, dans l'accès à l'alimentation, dans l'accès à la culture, dans l'accès aux loisirs, dans la sociabilité. Notre projet de mobilité solidaire avec des chauffeurs bénévoles (lire p.35) ne se limite pas à essayer de pallier le cruel manque de transports publics. Avec cette initiative, nous souhaitons réinsuffler de la fraternité et du vivre ensemble. Et si elle a trouvé un si fort écho parmi les autres associations et les élus locaux, c'est parce que cette préoccupation est largement partagée. ■



SEBASTIEN LECLIZO / SCDF

▲ **Faute de véhicule, Robin Coustou, âgé 29 ans et qui vit au Dorat, est resté plus d'un an au chômage.**

Un horizon dégagé

À Jouac, Cathy s'est résolue à repartir. Elle a fait des demandes de logement social à Limoges, en Bretagne et dans le Nord d'où elle est originaire. Tant pis pour la magnifique vue depuis le balcon. « Aujourd'hui, on n'y fait même plus attention, les galères ont pris le pas sur tout le reste », se désole la mère de famille.

Au Dorat, à 26 km de Jouac, Robin Coustou aurait pu prendre la même décision. Arrivé en septembre 2021, attiré par les loyers moins chers et une opportunité de travail dans la commune voisine de Bellac (à un arrêt de train), ce jeune homme de 29 ans, originaire de l'Essonne, a connu un gros passage à vide. Ayant

quitté au bout d'un an son poste de surveillant de collègue à la suite d'une réduction d'effectifs, il s'est trouvé confronté à l'immense difficulté de trouver un emploi dans la région faute de véhicule. « Au Dorat, je n'ai pas repéré d'offres. À Bellac, j'ai fait des candidatures à des postes dans le bâtiment et l'industrie, mais visiblement mon profil ne correspondait pas. Il y avait des opportunités dans d'autres communes, mais qui ne sont pas accessibles par le train. Sans bus, comment m'y rendre ? » Après plusieurs mois de chômage, avec sa femme Aminatou enceinte, la situation est devenue critique. « Pour s'en sortir, on a notamment rogné sur notre alimentation, en quantité et en qualité, précise Robin. D'autant plus qu'ici, il n'y a qu'un Intermarché avec peu de choix et où tout est cher. » Mi-septembre, un gros coup de pouce de son père a contribué à débloquer la situation. « Après la naissance de notre fille, il nous a offert une voiture. Ça a ouvert

des portes pour le boulot », se réjouit le jeune homme. Il vient d'adhérer à une association d'insertion par l'activité, et doit bientôt débiter un stage à l'usine Aréolis de Bellac. De son côté, Aminatou vient de signer un CDI d'aide à domicile, au Dorat. Le jeune couple s'imagine bien rester vivre ici. « Plus le temps passe, plus j'apprécie, confie Aminatou. Je trouve que c'est un bon cadre pour éduquer nos enfants. » Robin approuve. « Pour avoir vécu en banlieue parisienne, je goûte ici le calme et l'horizon dégagé. C'est apaisant », assure-t-il. Et puis au Dorat, poursuit le jeune homme, « il y a quand même des médecins, des commerces de proximité qui créent du lien social. Il y a bien plus de vie que là où j'ai grandi dans l'Essonne où, à part un grand centre commercial, il n'y avait rien ». ■

1 Depuis cinq ans, Saint-Barbant a été regroupé avec trois autres villages pour former une seule commune.

2 Guichet unique de proximité regroupant plusieurs administrations.



ALAIN KELER / MYOP

POINT DE VUE

ARMÉNIE

DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE 2023.

Kornidzor, le point de contrôle qui a vu passer la quasi-totalité de la population du Haut-Karabakh est désespérément vide. Les ONG ont vidé les lieux, les journalistes sont allés vers de nouveaux cieux. En descendant quelques kilomètres la route vers la frontière imposée par l'Azerbaïdjan, un camion en rade depuis deux jours attend la pièce de rechange qui lui permettra de continuer vers Erevan. L'homme s'affaire au téléphone, sa femme tourne en rond. Soudain surgit de la route vide une vieille Lada. Elle roule, le conducteur s'arrête souvent, puis repart. Cela fait vingt-quatre heures que Jora et Anayt Vanian sont sur la route. Il ne fait quasiment aucun doute que cette voiture est la dernière. Les deux personnes dans la voiture ne sont plus toutes jeunes.

Nous les reverrons quelques kilomètres plus loin, lors d'un autre arrêt. Jora et Anayt viennent de Stepanakert. Jora nous montre la photo de sa fille que lui tend sa femme. Il se met à pleurer. Sa fille est enterrée au cimetière de Stepanakert. Ils ne pourront plus jamais aller sur sa tombe. C'est fou ce que les cimetières représentent, je le savais sans le savoir. Pouvoir aller sur une tombe c'est un peu continuer de voir la personne décédée, lui parler même si les paroles restent sans réponse. Quand on nettoie une tombe, on caresse le mort. ■

© **ALAIN KELER** Membre de l'agence MYOP depuis 2008, Alain Keler a couvert différents conflits depuis les années 1980 : Liban, Tchétchénie, Israël-Palestine, la révolution en Iran, la guerre civile au Salvador.

En 1997, il obtient le Prix W. Eugene Smith à New York pour son travail sur les minorités dans l'ex-bloc communiste dont un livre *Vents d'Est* est publié aux éditions Marval en 2000. En 2018, il publie *Journal d'un photographe* aux Éditions de Juillet, monographie qui revient sur plus de 50 ans de photographie.

 alain-keler.tumblr.com

PLANTÉS

Par Besse & La Blanche



Sauf que la plupart du temps, c'est un prétexte.

Tout dépend de ce qu'on plante. Une monoculture d'eucalyptus clonés?



Tout dépend d'où on le plante.

Tout dépend de si on en prend soin.



Bref, "des milliards d'arbres", c'est du greenwashing *
C'est bon! J'ai planté une graine!

L'urgence, c'est de réduire nos émissions. Pas de faire semblant de les compenser.



* Écoblanchiment.

FIN

C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN SYMBOLE, UNE DEVISE GRAVÉE DANS LA PIERRE, UNE BELLE IDÉE DE L'HUMANITÉ QUI NOUS REND FIERS. MAIS ÇA NE DOIT PLUS RESTER UNE PROMESSE EN L'AIR, LA FRATERNITÉ MAINTENANT, IL FAUT LA FAIRE. ET CE N'EST PAS FACILE. LA FIN DE LA PAUVRETÉ N'EST PAS POUR DEMAIN, ON NE VA PAS SE MENTIR, MAIS LAISSER FAIRE, LAISSER TOMBER, CE SERAIT ENCORE PIRE. ALORS IL FAUT POUVOIR REGARDER EN FACE CEUX QUI NE TROUVENT PLUS LEUR PLACE, LEUR DIRE QU'ON EST TOUS SOLIDAIRES, QUE ÇA POURRAIT ÊTRE NOUS DANS LA GALÈRE. ALORS C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN ENFANT QU'ON ACCOMPAGNE DANS SA SCOLARITÉ ? UNE GRAND-MÈRE QUI SE SENT UTILE ET AIMÉE ? UN COIN DE TERRE, UN BOUT DE JARDIN OÙ ON PEUT ENCORE SE SENTIR BIEN ? UNE MAIN QUE L'ON TEND DANS LES CRISES ET LES TEMPÊTES ? UN LARGE SOURIRE QUI DIT « C'EST BON, ÇA Y EST, VOUS Y ÊTES » ? OU LA CHALEUR D'UN BON CAFÉ POUR SE POSER, POUR TOUT RACONTER ? C'EST TOUT ÇA LA FRATERNITÉ, C'EST REFUSER LES INÉGALITÉS OU LA PRÉCARITÉ. PEU IMPORTE CE QU'ON FAIT OU CE QUI NOUS Pousse À LE FAIRE, L'IMPORTANT EST D'AGIR, DE MONTRER QU'ON EST TOUS FRÈRES. MÊME SI C'EST PEU, MÊME SI CE N'EST PAS TOUT LE TEMPS. LE JOUR OÙ VOUS COMMENCEREZ SERA TOUJOURS LE BON MOMENT. VOUS PENSEZ QUE LA FRATERNITÉ NE VA RIEN RÉGLER ? NOUS, ON PROPOSE JUSTE UN TRUC : ET SI ON ESSAYAIT ? PARCE QU'IL SUFFIRAIT QU'ON LE DÉCIDE, VOUS, NOUS, MAINTENANT ET ÇA CHANGERAIT LA VIE DE MILLIONS DE GENS.

LA FRATERNITÉ N'EST PAS UNE PROMESSE EN L'AIR, C'EST UNE RÉVOLUTION ET ENSEMBLE ON PEUT LA FAIRE.

REJOIGNEZ LA
#REVOLUTIONFRATERNELLE
revolutionfraternelle.org

